



photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Les premiers patins

La paire de patins constitue toujours un cadeau de Noël fort apprécié des enfants mais elle signifie un apprentissage auquel participent généreusement les genoux et les fonds de culotte. Hier au lac des Castors, sur le Mont-Royal, une faule d'enfants montés sur lames se sont ainsi lancés sur la surface gelée, sournoise et combien dure, pour se rendre compte que l'élégance, la vitesse et le plaisir de patiner ne viendront qu'après les hésitations, les chevilles endolories et les chutes spectaculaires.

AUJOURD'HUI

Jack Benny est mort — page C 1

Une porte où l'on pourra aller frapper — page A 5

Un contrat bien "garni" pour les 150 cols blancs de Longueuil — page A 6

Un jumelage débute sur un air de Noël — page A 9

L'Ulster est aux prises avec un exode massif de ses habitants — page D 1

SOMMAIRE

Arts et spectacles : C 1 à C 5
Bandes dessinées : A 10
Cinéma : C 4
Décès, naissances, etc. : D 10, D 11
Economie : D 2, D 3
Editorial : A 4
Etes-vous observateur ? : A 10
Horoscope : A 8
Informations étrangères : D 1, D 4
Jardins et maisons : D 9
Les maux de notre langue : A 7
Loisirs et Récréation : A 10
Médecine d'aujourd'hui : A 9
Mon Oeil sur Montréal : A 9
"Mot-mystère" : A 10
PAPILLON : D 6
Petites annonces : D 4 à D 10
Radio et télévision : C 6
Sports : B 1 à B 7
Vivre aujourd'hui : A 8, A 9

sport hebdo

Le Canadien :
Quelle famille ! — cahier B

Les pompiers cherchent les corps de 3 disparus

par Michel AUGER

La police de la CUM estime qu'il est possible qu'une main criminelle ait allumé l'incendie qui a complètement détruit hier un immeuble de Cartierville causant des blessures à une dizaine de ses résidents et faisant peut-être trois morts.

Tôt ce matin les pompiers fouillaient encore les débris de cet immeuble de 36 logements au 11.950 de la rue Grenet à la recherche des corps de deux femmes et d'un enfant, qui n'auraient probablement pas eu le temps de quitter les lieux avant que les flammes ne se propagent.

Ces trois disparus sont une femme de 86 ans qui ne se déplaçait qu'en chaise roulante et une jeune mère de famille et son bébé.

Le mari de cette mère de famille, Stephen Chimannian, âgé de 24 ans, qui habitait l'appartement 402, a déclaré à la police que sa femme et son enfant n'avaient pu quitter l'immeuble. Lui-même a été retrouvé gisant sur le sol souffrant de diverses brûlures et d'un choc nerveux.

Les enquêteurs de la section des incendies criminels de la police de la CUM qui se sont rendus sur les lieux un peu après 9 h 30 hier matin,

croient que les flammes auraient pu débiter dans une pièce où les sacs à ordures étaient entreposés.

Il est encore trop tôt pour affirmer que cet incendie est d'origine criminelle mais les soupçons des spécialistes se fondent en partie sur un incendie similaire survenu il y a quelques semaines dans l'immeuble voisin de celui qui a été ravagé hier. Dans les deux cas le feu aurait débuté de la même façon.

Il a fallu un peu plus de deux heures à 125 pompiers pour maîtriser les flammes qui ont détruit presque toute

la bâtisse dont le toit et le plancher du dernier étage se sont effondrés.

A leur arrivée sur les lieux les pompiers et les policiers ont découvert, gisant sur le sol, plusieurs locataires de l'immeuble qui avaient décidé de sauter de leur balcon des 3e et 4e étages en tentant d'échapper aux flammes.

Au moins deux locataires se sont infligés des fractures en sautant dans le vide. Ils sont traités à l'hôpital Sa-

Voir POMPIERS, page A 6

Voir photo en page A 3

Plus d'un millier d'enquêtes dans la construction

Par Pierre VENNAT

L'industrie de la construction a occupé les fonctionnaires du ministère de la Justice presque autant que ceux du ministère du Travail en 1974.

En effet, durant cette seule année qui se termine, le ministère a reçu pas moins de 1.200 plaintes pour "intimidation, voies de fait, vols" et autres infractions, soit au Code pénal, soit à la Loi des relations de travail dans l'industrie de la construction.

Presque toutes ces plaintes ont résulté en poursuites et cela ne serait pas terminé puisque d'autres poursuites seront intentées prochainement en regard des arrêts de travail illégaux qui ont sévi dans la région métropolitaine dernièrement, notamment du côté des ferrailleurs.

C'est du moins ce que vient de faire savoir l'Association de la construction de Montréal, suite à une communication du ministère de la Justice.

Dans sa déclaration au directeur général de l'ACMQ, le ministère de la Justice révèle que toutes les plaintes reçues au ministère sont examinées en fonction du Code pénal et de la Loi des relations de travail dans l'industrie de la construction.

Ainsi, pour la période allant de janvier à septembre 1974, le ministère a reçu 668 plaintes. Soixante-dix-neuf des enquêtes en vertu de ces plaintes ne sont pas encore terminées.

En vertu du Code criminel, le ministère a procédé sous 217 chefs d'accusation, soit 208 accusations "d'intimidation", cinq accusations de voies de fait, deux de vol, une de méfait.

En vertu de la Loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction, le ministère a relevé 61 infractions. Le ministère a déclaré que, jusqu'ici, il avait obtenu cinq condamnations et qu'un acquittement a été prononcé.

Quant à la période s'échelonnant du mois d'octobre au mois de décembre 1974, le ministère a intenté 573 poursuites en vertu de la Loi des relations de travail dans l'industrie de la construction.

L'Association de la construction de Montréal ajoute à cette liste 32 poursuites intentées relativement aux mini-ententes.

De plus, le ministère a fait savoir que "d'autres poursuites seront intentées relativement aux arrêts de travail qui sévissent à Montréal actuellement".



L'usine de Moto-Ski à La Pocatière a été vidée de ses chaînes de montage, agrandie, pour recevoir l'outillage nécessaire à la fabrication des wagons du métro de Montréal.

Dans un an, le premier des nouveaux wagons du métro

par Guy DESHAIES

LA POCATIERE — Dans un an, c'est-à-dire en décembre '75, l'usine Moto-Ski Ltee de Sainte-Anne-de-La-Pocatière livrera au Montréalais le premier des 423 wagons de métro que lui a commandés la CTCUM en juin dernier pour la somme globale de \$17 millions.

Le 8 novembre dernier, cette usine, qui appartient totalement à la firme Bombardier depuis 1971, sortait de ses chaînes de production la toute dernière motoneige de modèle 1975.

Depuis cette date, l'usine toute

blanche, toute moderne, sise en bordure de la route, à l'entrée de la municipalité de La Pocatière, dans le comté de Kamouraska-Témiscouata, s'est agrandie; la chaîne de production et d'assemblage des polluantes machines à glisser a été rasée et l'on aménage actuellement la chaîne de production des voitures de métro qui transporteront quotidiennement des milliers de Montréalais sur les réseaux prolongés et les nouveaux en voie de réalisation à Montréal d'ici 1978.

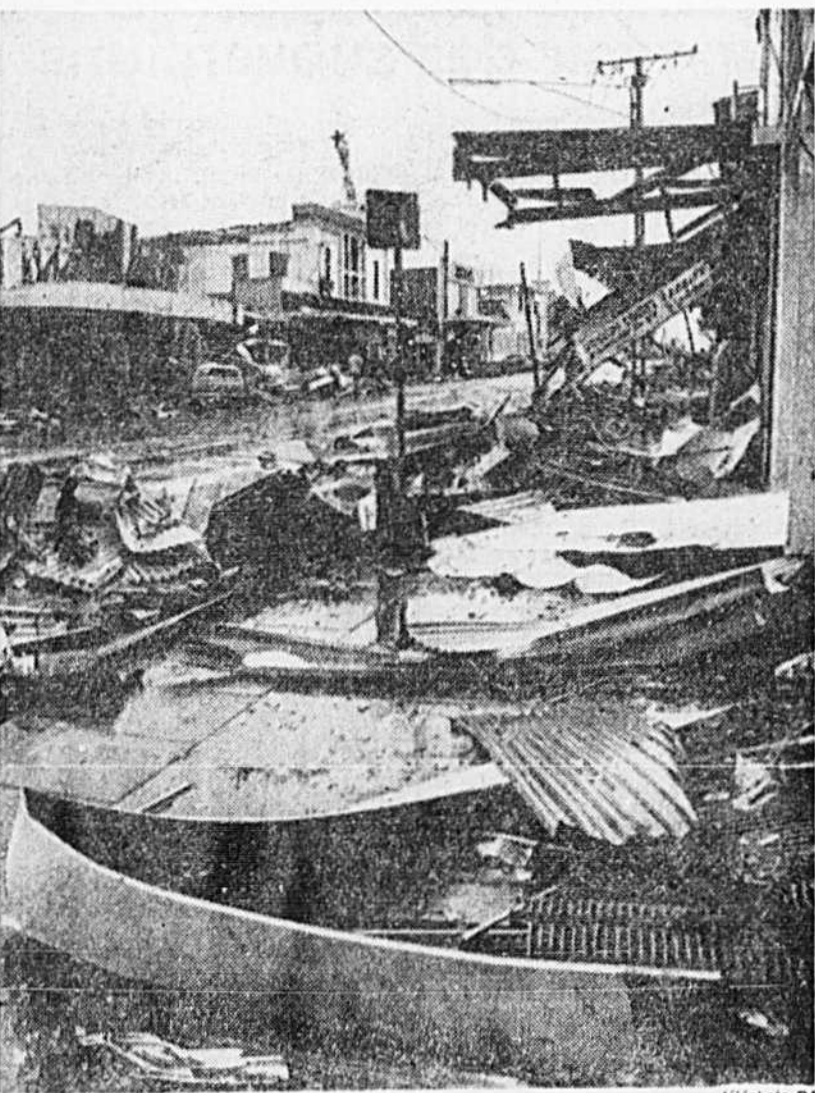
Le Canadien National se prépare

déjà à amener une voie d'accès à l'usine Moto-Ski pour charger les belles voitures bleues qui seront presque identiques à celle que l'on connaît déjà à l'exception de quelques améliorations notamment au chapitre de la sécurité.

Bref, une grande première qui se prépare quasiment dans l'ombre à La Pocatière, dans cette usine dont les destinées ne paraissent guère réjouissantes il y a seulement quelques mois.

En 1962, M. Charles-Eugène Bou-

Voir WAGONS, page A 6



tefiphoto PA

La rue principale de Darwin

L'Australie a connu, le jour de Noël, "la pire catastrophe naturelle de son histoire" lorsque le cyclone Tracy a dévasté la ville de Darwin, capitale du Territoire du Nord, faisant une cinquantaine de morts, plusieurs centaines de blessés, 5.000 sans-abris et détruisant 90 p.c. des habitations.

Autres photos et informations en page D 4

Les salaires des députés

Le ton monte à l'Assemblée

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ton a monté d'un cran, hier, dans le débat sur les augmentations de salaires que les députés tentent désespérément de se voter envers et contre l'opposition péquiste.

Le député libéral, M. Gilles Houde, a quitté son fauteuil à la commission parlementaire pour aller offrir "une claque s'a gueule" à un spectateur trop volubile à son goût. Il s'en est fallu de peu, d'ailleurs, pour que le député de Fabre ne tienne sa promesse.

L'incident s'est produit au moment où le chef de l'Union nationale, M. Maurice Bellemarre, appuyant un amendement de son collègue créditiste Fabien Roy (Beauce-sud), décrivait avec passablement de pittoresque le rôle, les devoirs et la vie des élus de l'Assemblée nationale du Québec.

Les spectateurs (des péquistes pour la plupart, soupçonne-t-on) qui emplissaient la petite salle à ce moment-là,

ont rigolé devant les propos enflammés de M. Bellemarre.

Lorsque M. Bellemarre a affirmé qu'on n'était pas député lorsque l'on ne savait pas prendre ses responsabilités, un spectateur a répondu: "Je les porte mes responsabilités aussi."

Il s'en fallait pas plus pour que le député Houde bondisse de son siège.

"Fais le cave une autre fois, a-t-il lancé au spectateur en s'avançant vers l'auditoire, le doigt menaçant. Fais le cave une autre fois et tu vas sortir vite."

Quant l'homme a osé pousser l'irrévérence jusqu'à tenter de répliquer au député de Fabre, M. Houde a ajouté: "As-tu déjà eu une claque s'a gueule?"

Là-dessus, le président Robert Lamontagne a réussi à rétablir l'ordre et M. Houde a repris son fauteuil, ses sens et M. Bellemarre a pu continuer son spoliage des députés de l'Assemblée nationale du Québec.

Le député de Fabre, on s'en souviendra, est ce même parlementaire

qui intervenait, le 17 décembre dernier, pour déplorer les propos de l'animateur Mathias Rioux et souligner que "la majorité des parlementaires au Québec ne sont pas des fainéants et qu'ils ne manquent pas, par surcroît, d'imagination."

Le débat

Le débat sur les augmentations de salaires des députés continue de s'envenimer à l'Assemblée nationale.

Hier, les députés québécois siégeaient exceptionnellement un lendemain de Noël ce qui, au dire d'un proche collaborateur de M. Robert Bourassa, n'est pas désastreux en soit même si c'est inusité, les élus n'étant pas les seuls au travail en ce 26 décembre.

Rien n'indiquait, hier soir, que le Parti québécois mettrait fin à l'obstruction systématique qu'il a décidé

Voir TON, page A 6

Autres informations en page A 2



Le député Gilles Houde a menacé un spectateur d'une "claque sur la gueule".

en bref

Classes clandestines d'anglais à Montréal

Des classes clandestines d'anglais seraient actuellement organisées à Montréal à l'intention des enfants néo-québécois et des enfants d'immigrants.

C'est ce qu'a affirmé, hier, à l'Assemblée nationale, le chef parlementaire du Parti québécois, M. Jacques-Yvan Morin.

Selon le leader péquiste, ces classes auraient pour but de permettre aux enfants d'immigrants de passer avec le plus de facilité possible le test d'aptitude prévu par le ministère de l'Éducation.

Un total de 6.000 à 7.000 étudiants pourraient ainsi s'inscrire dans des écoles anglaises et contourner les dispositions de la Loi 22 sur la langue officielle adoptée l'été dernier par le gouvernement Bourassa.

Le premier ministre, M. Robert Bourassa, a répondu qu'il allait "vérifier avec le ministre de l'Éducation si une telle situation existe réellement".

En vertu de la Loi 22, les enfants d'immigrants sont soumis à un test d'aptitude visant à vérifier leur connaissance de l'anglais.

S'ils réussissent ce test, on leur permet de fréquenter une école anglaise. Sinon, obligation leur est faite de fréquenter une école où les cours sont dispensés en français.

Selon M. Morin, l'existence de classes clandestines qui préparent les enfants d'immigrants à passer le test d'aptitude du ministère de l'Éducation "rend la loi sur la langue officielle inopérante".

Le Canada maintient sa participation à la force de paix

Le Canada a accepté de maintenir sa participation à la force de paix onusienne à Chypre pour un mandat supplémentaire de six mois, annonce le ministre des Affaires extérieures.

Cette prolongation, rétroactive au 15 décembre, fait suite à une demande en ce sens du secrétariat général des Nations-Unies.

Le contingent canadien à Chypre est le deuxième en importance sur l'île. Il se compose du premier bataillon du Royal Canadian Regiment basé à London, en Ontario, du personnel du second groupe de combat basé à Petawawa en Ontario et de membres du quartier général de la Défense, à Ottawa.

Fusion de villes au Saguenay d'ici 1978

QUEBEC (PC) — Le gouvernement a utilisé "une démarche con-

traire à la démocratie" en adoptant la loi qui fusionnera d'ici 1978 certaines municipalités de la région du Saguenay.

C'est ce qu'a soutenu, hier, le député péquiste de Chicoutimi, Me Marc-André Bédard, lors de l'adoption finale du projet de loi 98.

Le député Bédard a dit que "la population ne méritait pas de se voir imposer son avenir par législation forcée". Il a soutenu que le gouvernement aurait dû organiser un référendum avant d'entreprendre une telle démarche.

Même s'il s'est dit d'accord avec l'objectif principal du projet de loi, qui est de créer une seule ville dans le Haut-Saguenay, M. Bédard a reproché au texte législatif de ne pas donner suffisamment de pouvoirs au futur conseil métropolitain qui sera constitué.

En conséquence, les députés du Parti québécois se sont abstenus de voter lors de l'adoption définitive du projet de loi.

Révoqué et réélu chef de bande...

Gerald Wuttunee, révoqué il y a trois semaines comme chef de bande de la réserve amérindienne de Red Pheasant, à North Battleford, en Saskatchewan, est le grand vainqueur des élections organisées cette semaine, et il se retrouve donc à nouveau chef de bande.

Wuttunee fut révoqué lorsque le ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord ordonna la dissolution du conseil de bande qu'il présidait.

Son unique adversaire à ces élections était un ancien chef de bande, George Nicotine.

Ni les dirigeants du ministère n'ont rendu publics les résultats détaillés du vote.

Les patrouilles aériennes sont plus efficaces

La détection des feux de forêt se fait de façon plus efficace et moins dispendieuse par les patrouilles aériennes que par les miradors.

C'est ce qu'affirme John Anderson, du Service de détection des incendies auprès du ministère ontarien des Richesses naturelles.

Le recours aux patrouilles aériennes pour détecter les feux de forêt est certes une méthode relativement nouvelle, a reconnu M. Anderson, et le ministère tient absolument à en éprouver l'efficacité avant de faire un choix entre les patrouilles aériennes et les miradors.

Mais nous savons que les hommes postés sur les miradors, notamment dans les régions fortement boisées du nord de l'Ontario, éprouvent beaucoup de difficultés du fait de leur immobilité, a-t-il dit.

Un député devrait payer \$100 pour chaque journée d'absence

—Maurice Bellemare

de notre bureau de Québec
par Marcel DESJARDINS

QUEBEC — Si on suivait les conseils du chef de l'Union nationale, les députés québécois se verraient imposer une amende de \$100 pour chaque jour d'absence et une amende de \$25 chaque fois qu'ils oseraient s'accuser de "lâche", de "bandit" ou de "voleur".

Intervenant, jeudi, dans l'étude du projet de loi majorant le salaire des députés, M. Maurice Bellemare a longuement défendu le rôle des députés et a fustigé en même temps tous ceux qui se permettent de dénigrer les parlementaires québécois.

Pour M. Bellemare, le député fait partie de "l'élite" et il devra continuer à en être ainsi. Cela implique aussi qu'il devra être payé en conséquence, comme d'autres membres de "l'élite" des chevaliers d'entreprises, par exemple, qui touchent des salaires beaucoup plus élevés que les députés de l'Assemblée nationale.

Selon M. Bellemare, le député qui est absent de l'Assemblée nationale contribue directement à miner la réputation de la députation. "D'ailleurs, a-t-il soutenu, l'absentéisme est un mal qui ronge notre société."

Un récent relevé des présences enregistrées lors des votes tenus à l'Assemblée nationale révèle, en effet, que certains députés comptent un degré d'absentéisme de l'ordre de 30 p. cent. Hier, 80 des 110 députés québécois étaient présents à cette séance spéciale nécessitée par le projet de loi sur les augmentations de salaire.

Un contrôle

Le chef de l'Union nationale soutient que la présence des députés devrait être soumise à un contrôle rigide. Le comité consultatif Bonenfant qui s'est penché sur la rémunération des députés recommandait, pour sa part, l'abandon de toute méthode de contrôle.

"Je prétends", a dit M. Bellemare, "qu'un député doit être présent en Chambre et qu'il devrait y avoir de sévères pénalités pour ceux qui n'assistent pas aux séances: \$100 par jour."

"Je le recommanderais demain matin, pour ceux qui, à l'appel de 4 heures ou à l'appel de 9 heures, ne seraient pas à leur siège, au moins pour faire acte de présence. Le compte devrait lui être envoyé immédiatement par le secrétaire général de l'Assemblée nationale quitte au député de se défendre, quitte à lui de faire sa preuve, qu'il est malade, s'il a une bonne raison, on déchirera l'avis."

De même, un député qui se permet des expressions "malodorantes" et des "épithètes mal venues", comme cela s'est vu fréquemment ces dernières semaines, devrait également être mis à l'amende.

La vie d'un député

Selon M. Bellemare, il va de soi

qu'un député qui donne sa vie et qui met ses talents au service de son peuple soit payé en conséquence.

Ces paroles prononcées, jeudi après-midi, durant les délibérations de la commission parlementaire qui se penche sur le projet de loi 87, ont fait rigoler les spectateurs qui avaient envahi cette salle pour assister au filibuster du Parti québécois sur les augmentations de salaires des députés.

Comme le député Gilles Houde, M. Bellemare n'a pas pris les réactions de son auditoire.

"Vous irez voir Pierre Laporte où il est, vous demanderez où est Daniel Johnson et vous demanderez où est Jean-Jacques Bertrand, a lancé le député de Johnson. Ce sont des gars qui ont donné leur vie pour la patrie québécoise.

"Vous arrêterez de rire après ça.

"Quand on n'est pas capable d'assumer ses responsabilités, on n'est pas député. J'en ai trop vu mourir à l'oeuvre pour que vous veniez rire ici, à nos nez. Ou sont les députés de 1944? Il en reste huit sur 92.

"Les députés ont des vies plus compliquées que celles des individus ordinaires, a poursuivi M. Bellemare.

"On est obligé d'avoir des vies familiales, nous aussi, mais nous passons une grande partie de notre temps dans notre comté à nous dévouer pour des oeuvres sociales et pour faire du bureau, parfois pendant 15 heures par jour. Il y a bien des gens qui ne font pas ça.

"Les employés, qui travaillent avec des conventions collectives de 32½ heures par semaine, reçoivent de \$30.000 à \$35.000 et les députés, qui travaillent 60 heures par semaine, en reçoivent \$15.700."

"Je n'ai pas honte, comme député de Johnson, après 30 ans de vie publique, de dire que j'ai une certaine expérience. Et je ne suis pas un hypocrite. Je suis en faveur d'un salaire raisonnable pour les députés et je pense qu'ils le méritent."

M. Bellemare estime que le salaire qu'il perçoit présentement coûte environ 40 cents par électeur dans Johnson.

Pour M. Bellemare la vie parlementaire brûle littéralement son homme: Daniel Johnson, décédé à 54 ans, Paul Sauvé à 52 ans, Pierre Laporte à 49 ans et Jean-Jacques Bertrand à 56 ans.

"Ces statistiques sont éloquentes, a dit M. Bellemare. On a vu un Pierre Laporte payer de sa vie parce qu'il était ministre d'un gouvernement. Je ne fais pas ici de politique, M. le président. Je voudrais être le plus objectif possible. J'ai vu un Daniel Johnson, un Paul Sauvé, un Bertrand mourir parce que certaines personnes lui ont dit qu'il avait été un traître quand il a voté le bill 63.

"Ils l'ont accusé d'être traître à sa race, cela a fait mourir Jean-Jacques Bertrand. Il me l'a dit un soir: "Il n'y a rien de plus cruel que de se faire traître de traître quand on a fait son devoir."

Contrat Canada-Cuba: le "New York Times" est contre l'opposition des USA

NEW YORK (AFP) — Le New York Times s'élève aujourd'hui, dans un éditorial, contre l'opposition manifestée par les Américains à un contrat commercial entre la filiale canadienne de Litton Industries et Cuba.

Sous le titre "Des chaises pour Castro", le journal qualifie cette attitude de "ridicule".

"Cette sorte de non-sens semblait avoir pris fin en avril quand Washington décida de permettre aux filiales en Argentine, de Chrysler, Ford et General Motors, d'exporter 40.000 voitures et camions à Cuba", souligne le New York Times.

En fait, poursuit-il, tout l'hémisphère sait que Washington ne céda que parce que Peron avait menacé de nationaliser les usines américaines et le contrat n'était pas conclu avec le régime castriste.

Rappelant que le Canada n'est pas membre de l'Organisation des Etats américains et n'est donc pas tenu à des sanctions contre Cuba, le journal conclut: "Nombre de Canadiens suspectent que le conseil négatif donné par Washington à Litton a moins à voir avec Fidel Castro qu'avec le ressentiment contre la décision du Canada de réduire les exportations pétrolières aux Etats-Unis de 100.000 barils par jour à partir du premier janvier".

Nouvelles encourageantes

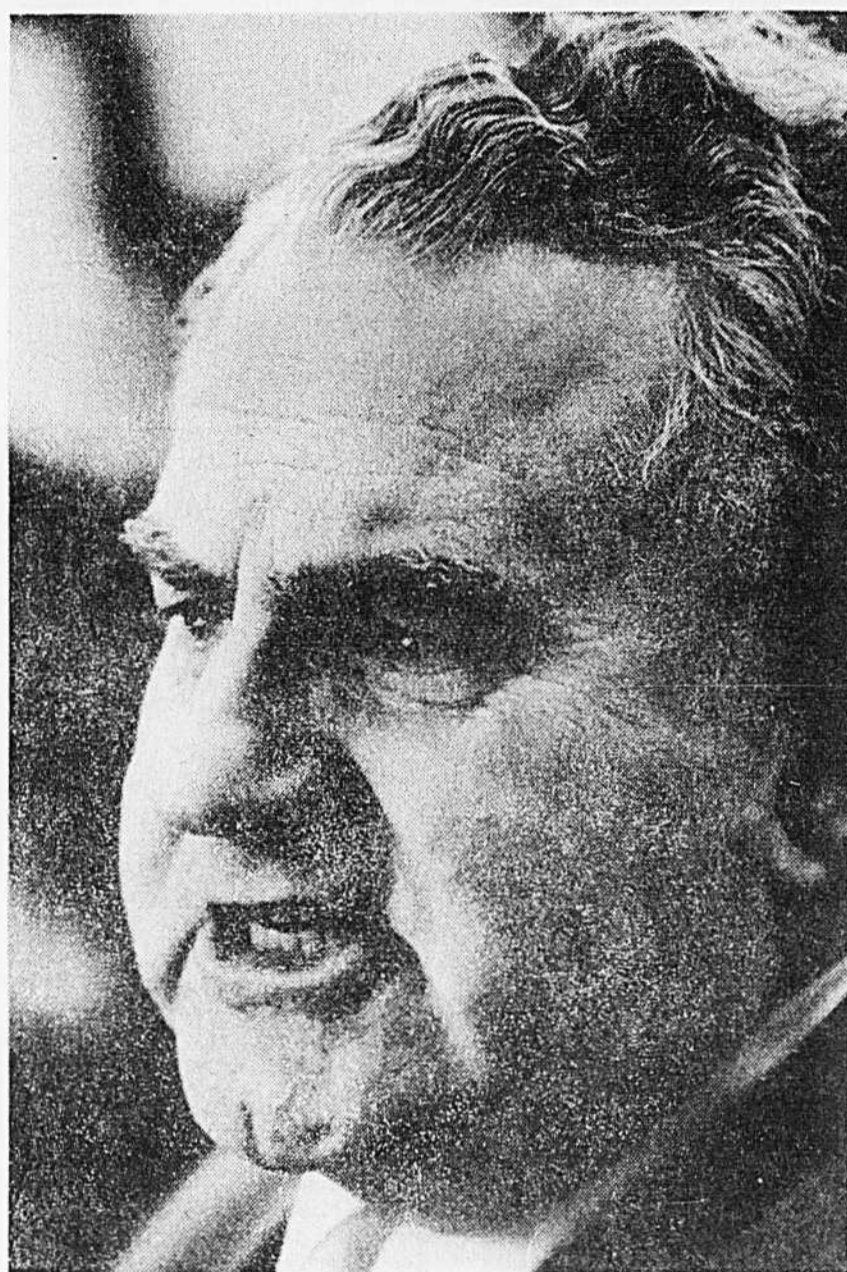
Par ailleurs, le président de la filiale à part entière d'une compagnie américaine a affirmé mercredi soir que les nouvelles provenant d'Ottawa et de Washington sont encourageantes et pourraient ratifier la vente par sa

compagnie de quelque \$500.000 de mobilier de bureaux à Cuba.

Ce contrat avait été annulé par Washington qui avait invoqué la Loi sur le commerce avec l'ennemi. "La décision finale doit être prise par la compagnie-mère aux Etats-Unis," a ajouté M. W.J. Phillips, président de la compagnie Cole, filiale à part entière de la Litton Business Equipment.

On sait que le ministre fédéral du Commerce, Alastair Gillespie avait qualifié d'intolérable l'intrusion des autorités américaines dans le commerce d'une compagnie implantée au Canada.

En vertu de la loi américaine, les directeurs d'une compagnie américaine, même si des usines sont à l'étranger, sont passibles de peines de prison et d'amendes s'ils commercent avec un pays considéré comme ennemi, comme l'est Cuba.



Maurice Bellemare
Le député fait partie de l'élite.

Un droit de regard du conseil des ministres sur la police de la CUM

QUEBEC (PC) — Le conseil des ministres du gouvernement Bourassa aura désormais le droit de regard sur l'administration et l'allocation des ressources de la police de la Communauté urbaine de Montréal.

Telle est l'essence d'un projet de loi présenté par le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, et adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, hier soir.

Jusqu'à maintenant, ce droit de regard n'appartenait qu'à la commission de police du Québec.

Le ministre a expliqué que le conseil des ministres "devrait se donner quand même un moyen de contrôle sur les décisions de la Commission de police, afin d'éviter que des décisions prises par un corps purement administratif n'entraînent une série de dépenses et des conséquences financières insupportables pour les contribuables."

Le projet de loi propose également

la création d'un conseil consultatif auprès du Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal.

Ce conseil consultatif comprendra notamment des maires des municipalités de banlieue, et ces derniers pourront faire valoir de façon plus directe leurs critiques à l'endroit de l'administration policière de la CUM selon Me Choquette.

Pour sa part, le porte-parole de l'Opposition officielle, le député péquiste de Maisonneuve, Me Robert Burns, a interprété ce projet de loi comme "un vote de non-confiance du ministre de la Justice à l'endroit de la Commission de police".

"J'y vois une mainmise du gouvernement du Québec sur des corps policiers aussi importants que ceux de l'île de Montréal, que ceux de la Communauté urbaine de Montréal", a conclu le député Burns. Le Parti québécois a d'ailleurs voté contre ce projet de loi en deuxième lecture.

Il faut au moins 25 veaux pour avoir des subventions

QUEBEC (PC) — Seuls les agriculteurs possédant au moins 25 veaux de boucherie recevront une part des subventions annoncées par le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, en novembre dernier.

C'est ce qu'a affirmé, hier, le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, en réponse à une question du député créditiste de Beauve, M. Fabien Roy.

"Celui qui possède moins de 25 têtes de bétail, c'est un amateur, et le rôle du gouvernement n'est pas d'aider les amateurs, mais les professionnels de l'agriculture", a dit M. Toupin.

Les subventions dont parlait M. Toupin proviennent d'une somme de près de \$23 millions que le ministère de l'Agriculture versera aux producteurs, à la suite notamment des mou-

vements de protestation menés par des agriculteurs l'automne dernier.

En ce qui a trait aux producteurs laitiers, le ministre Toupin a rappelé qu'ils touchaient une somme de \$0,25 les 100 livres de lait, indépendamment du nombre de têtes de bétail qu'ils possèdent.

Par ailleurs, M. Toupin a refusé de mettre cette question des subventions à l'ordre du jour de la commission parlementaire de l'Agriculture qui siègera en janvier.

En dépit de la demande de M. Roy, le ministre de l'Agriculture a expliqué que cette question avait déjà été débattue avec les membres de l'Union des producteurs agricoles, et que toutes les consultations nécessaires avaient été faites.

La région de Mirabel connaîtra un développement spectaculaire

Selon la directrice de l'information à l'aéroport Mirabel, Mlle Judy Baillie, le nombre des employés passera de 4.000, en octobre 1975, à 12.000, en 1986.

Un tel afflux de main-d'oeuvre provoquera, dans la région immédiate du nouvel aéroport international de Montréal, une croissance rapide de population.

C'est ainsi que, d'après l'Office provincial de planification et de développement, le nombre des habitants atteindra 994.000 en 1986,

alors qu'il n'était que de 551.000 en 1966.

Pour loger tous ces gens, il faudra de nouveaux immeubles d'habitation.

Déjà, la société Great Northern Capital projette un complexe de \$50 millions, à Laval-sur-le-Lac; Groupe Rock veut ériger un immeuble de 3.000 logements, au coût de \$75 millions, à Sainte-Thérèse; et Campeau va jusqu'à \$183 millions, à Sainte-Rose.

Mlle Baillie croit que la municipalité de Saint-Augustin est particu-

lièrement appelée à se développer, puisqu'elle va servir de base à toutes les activités gouvernementales dans la région.

Sainte-Thérèse, selon elle, va avoir une population de 95.000 et Saint-Jérôme, de 60.000.

De plus, avec les nouvelles autoroutes, les compagnies vont être attirées dans la région.

Laval, déjà la deuxième ville en importance du Québec par sa population, va également profiter de cette croissance industrielle.

LA METEO

C'est grâce à une crête de haute pression que le Québec a connu ce beau soleil hier. Aujourd'hui, ce sera différent puisqu'une dépression, actuellement au nord-ouest de l'Ontario, amènera des nuages à compter de midi et il fera alors plus doux. Le ciel devrait se dégager demain.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum : 10° — Maximum : 35° Nébulosité et dégagement	Un peu de neige

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	0	25	nuageux et dégagement	Nébulosité
Outaouais	10	35	Nuageux et dégagement	Nébulosité
Laurentides	10	35	Nuageux et dégagement	Nébulosité
Cantons de l'Est	10	35	Nuageux et dégagement	Nébulosité
Québec	0	25	Nuageux et dégagement	Nébulosité
Rimouski	0	15	Nuageux et dégagement	Beau
Lac-Saint-Jean	0	15	Nuageux et dégagement	Beau
Baie-Comeau	0	15	Nuageux et dégagement	Beau
Sept-Îles	0	15	Nuageux et dégagement	Beau
Gaspé	0	15	Nuageux et dégagement	Beau

au Canada

	Aujourd'hui	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses	Vancouver	32 - 40
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	20 - 35
Saskatchewan	Ensoleillé	Régina	20 - 32
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	15 - 32
Ontario	Ensoleillé	Toronto	20 - 35
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Frédéricton	10 - 32
Nouvelle-Écosse	Nuageux	Halifax	0 - 25
Île-du-Prince-Édouard	Nuageux	Charlottetown	10 - 25
Terre-Neuve	Nuageux	Saint-Jean	20 - 25

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière.)

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LITÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et de ses services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Couverture de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS		INFORMATION GÉNÉRALE	
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1 15	REDACTION	874-7272
Lundi au vendredi	\$1 00	EDITORIAL	874-7070
Samedi seulement	0 35	PROMOTION	874-7100
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		RELATIONS DE TRAVAIL	874-7383
par porteur:	nombre de semaines	PETITES ANNONCES	
Lundi au samedi	13 26 52	Commandes	874-7111
Lundi au samedi	\$13 80 \$27 60 \$55 20	du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Lundi au vendredi	12 00 24 00 48 00	Pour changer ou annuler	874-7205
Samedi seulement	9 10 18 20	du lundi au vendredi: 9h à 16 30h	
par courrier:		GRANDES ANNONCES	
Lundi au samedi	\$26 00 \$52 00 \$104 00	Détailants	874-7300
Lundi au vendredi	19 50 39 00 78 00	National, Télé-Press, Vacances, voyages	874-7306
Samedi seulement	9 10 18 20 36 40	Carrières et professions, nominations	874-7320
* Minimum de 26 semaines		COMPTABILITE	
Côte-Nord, par avion	0 40	Grandes annonces	874-6892
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi: 9h à 16h).		Petites annonces	874-6901
			874-6911



photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Un mur de fumée

Au moins trois personnes sont portées disparues et une dizaine d'autres ont été blessées à la suite de cet incendie qui a complètement détruit, hier, un immeuble de 36 appartements situé rue Grenet, à Cartierville. Quelque 125 pompiers ont mis deux heures à combattre ce feu qui, selon la police, serait d'origine criminelle. Sur notre photo, l'épaisse fumée, qui a nué au travail des pompiers, cache complètement l'immeuble.

Une évasion se dénoue dans le sang

MICHIGAN CITY (UPI) — Des policiers de l'Etat d'Indiana ont capturé hier soir, à l'issue d'une fusillade, un détenu qui s'était retranché avec trois femmes dans une grange après s'être évadé de la ferme de la prison d'Etat, à Michigan City, mais deux des otages ont été tués et le troisième blessé.

Les circonstances exactes de la capture demeuraient inconnues, la nuit dernière, la police se refusant à tout commentaire.

L'affaire avait commencé dans l'après-midi lorsque le détenu, Riley

Mosley Jr., 29 ans, qui purgeait une peine de 10 à 20 années de prison pour vol à main armée, s'est emparé de l'arme d'un gardien, sur la ferme pénitentiaire où il travaillait, avant de s'enfuir.

Il s'est ensuite réfugié sur une ferme, à 10 milles de là, où retranché dans la grange, il avait pris trois femmes comme otages, Mme Stanley Napierela et ses deux filles, Gayle, 19 ans et Cynthia, 17 ans.

Les policiers armés qui le pourchassaient ont immédiatement pris position autour du bâtiment tandis que

d'autres policiers isolaient la ferme complètement du monde extérieur.

Selon la police, des représentants du pénitencier ont alors entrepris avec Mosley des négociations qui ont duré trois heures, négociations auxquelles a participé un membre du conseil des détenus de la prison.

Mosley a toutefois refusé de se rendre, ont indiqué les autorités. Il aurait voulu auparavant parler à son père, qui demeure à Indianapolis.

Peu avant le dénouement tragique de l'affaire, les journalistes affirment

avoir entendu le bruit d'une fusillade.

Quant à la police, elle a d'abord annoncé que Mosley avait été capturé et que les trois femmes étaient saines et sauvées.

Elle a toutefois fait savoir, peu après, que deux des femmes, Mme Napierela et sa fille Gayle, avaient été retrouvées mortes à l'intérieur du bâtiment, alors que Cynthia était légèrement blessée.

Un policier a indiqué que Mosley n'avait pas été gravement blessé, mais il a ajouté qu'il avait le dos ensanglanté.

Plus de peur que de mal!

Quatre Montréalais, une femme et trois hommes, tous dans la vingtaine, ont survécu à l'écrasement de leur avion léger, survenu en fin de journée mardi sous l'effet de vents violents, dans une région boisée et montagneuse du comté de Boulder, dans le Colorado. La femme, Michelle Bolduc, 26 ans, qui est enceinte, a toutefois été admise à l'hôpital de Boulder avec une fracture de l'épine dorsale. Quant aux trois hommes, Gilles Noël, Brian Genest et André Bolduc, ils ont pu quitter l'hôpital après avoir reçu des traitements pour des blessures mineures. C'est Gilles Noël, un professeur d'éducation physique de 24 ans, qui a marché pendant une heure, par un vent violent, jusqu'à une route pour demander du secours.



telexphoto PA

Un adolescent connaît une mort horrible

SHERBROOKE (PC) — Un adolescent de 16 ans a été trouvé éventré dans un fourré de Bromptonville, le jour de Noël, quelques heures après avoir accompagné un automobiliste qui réclamait de l'aide.

Il s'agit de Claude Jobin qui, selon certaines sources, aurait été attaqué sexuellement avant d'être poignardé à mort.

La Sûreté municipale de Bromptonville a révélé qu'un inconnu s'était présenté à la demeure des Jobin, mercredi, après-midi, en disant que sa voiture était en panne, tout près de là.

Voulant rendre service, Claude au-

rait accompagné l'automobiliste. Il ne devait jamais plus revenir.

Son absence se prolongeant, on partit à sa recherche. On le trouva mort, non loin de chez lui.

Le corps mutilé de l'adolescent a été transporté à l'Institut de médecine légale de Montréal pour l'autopsie.

Hier soir, la division de Sherbrooke de la Sûreté du Québec faisait savoir qu'elle avait procédé à l'arrestation de Jean-Guy Roy, 31 ans, dont on ignore le lieu de résidence.

Cet homme aurait séjourné quelques années dans la région. Il est présentement détenu en vertu d'un mandat du coroner Lewis Gagnon, devant lequel il comparaitra ces jours-ci.

L'IPIC survivra avec l'aide des Cooprix de Montréal

Malgré le refus de la Fédération des magasins Coop de participer au financement de l'IPIC (Institut de promotion des intérêts des consommateurs) cet Institut maintiendra ses services dans les deux magasins Cooprix de Montréal puisque les membres coopérateurs de ces magasins en ont décidé ainsi par voie de référendum.

Par une majorité de 94 p.c. les membres des Cooprix de Montréal ont accepté de maintenir les services de l'IPIC et ils ont voté en faveur d'une hausse de leurs cotisation à 25 cents pour les commandes de \$15 ou plus.

En 1972, à la suite d'un tel refus de la Fédération, dont les administrateurs de Montréal, l'IPIC avait obtenu une cotisation de 10 cents par commande de \$8 et plus.

Référendum

Le référendum qui s'est tenu durant le mois de décembre et dont les résultats viennent d'être communiqués par l'IPIC permettra à l'Institut de continuer la publication de la revue "Le Réveil du consommateur", de l'améliorer et de maintenir une cuisine expérimentale dans chacun des deux magasins, sous surveillance d'une diététiste, aux fins de faire l'éducation des consommateurs.

Sur un total de quelque 12.000 membres, il y a 3.861 membres qui se sont prévalus de leur droit de vote, soit une participation d'environ 38 p.c. Plus de 3.600 membres ont voté en faveur du maintien des services de l'IPIC.

Dans le mouvement de contestation amorcé par les délégués des coopérateurs de Montréal contre la Fédération des magasins Coop, il s'agit là d'un appui incontestable des membres de la base, c'est-à-dire des consommateurs.

Rentabilité

Le noeud du litige dans le mouvement coopératif alimentaire est que les administrateurs de la Fédération viennent d'opter pour une politique fondée essentiellement sur la rentabilité alors que les délégués des magasins Cooprix de Montréal désirent maintenir la politique sociale du début qui consistait à servir les intérêts des consommateurs.

Actuellement, les pourparlers se poursuivent au sujet de la vente possible par la Fédération des deux magasins de Montréal aux coopérateurs membres mais les moyens de financement ne sont pas encore arrêtés.

Le vote des coopérateurs de Montréal, malgré une faible participation, indique que les membres n'appuient pas la politique plutôt capitaliste de la Fédération et tiennent aux services qui s'inscrivent davantage dans la vocation première de ces magasins.

En cour

D'autre part, l'IPIC poursuit en justice la Fédération aux fins de récupérer une somme d'environ \$30.000 que la Fédération n'aurait pas remise à l'IPIC contrairement aux ententes contractuelles conclues il y a deux ans.

Cette rupture de ban a finalement poussé l'IPIC à opter pour l'autonomie surtout que l'Institut attend une subvention de \$20.000 promise par le ministère des institutions financières.

Avec la nouvelle cotisation consentie par les coopérateurs de Montréal l'IPIC pourra oeuvrer encore dans les deux magasins qui, à court terme, pourraient bien devenir la propriété exclusive des membres de Montréal séparés de la Fédération.

OFFREZ-VOUS DU LUXE
À L'OCCASION DE
L'AN NOUVEAU

COGNAC
HINE
JARNAC, FRANCE

\$1205
Code 124 A PRIX

la presse

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration ROGER LEMELIN président et éditeur

ROCH DESJARDINS vice-président JEAN SISTO éditeur adjoint YVON DUBOIS directeur de l'information MARCEL ADAM editorialiste en chef

Le Canada, les USA et Cuba

Une nouvelle tempête s'annonce du fait que la succursale canadienne d'une entreprise américaine — la succursale Cole de la Litton Business Equipment à Toronto — refuse de vendre pour \$500,000 d'ameublement de bureaux à Cuba parce que le Trading with the Enemy Act interdit tout commerce avec l'ennemi, notamment avec Cuba.

Washington assure ne pas avoir empêché directement la transaction de se faire, expliquant qu'une loi existe, et que les directeurs américains de la succursale canadienne s'y conforment, tout simplement. C'est normal et logique, estime-t-on.

Peut-être bien. Mais ce qui n'est ni normal ni logique, c'est qu'une loi américaine — indirectement ou non — puisse ainsi censurer le commerce canadien à l'étranger, y compris avec Cuba, un pays avec lequel le Canada n'a aucune querelle, un pays qui constitue un excellent marché depuis la hausse mondiale du prix du sucre, mais un pays boycotté par les Etats-Unis par suite d'événements universellement connus et en vertu de la loi précitée.

Tout ceci est archiconnu, mais il reste que c'est singulièrement frustrant pour Ottawa d'avoir à s'humilier devant Washington, comme devant un suzerain, chaque fois que se produit un accrochage de cette nature.

Les autorités américaines ont beau dire que Washington n'est pas intervenu directement, il reste que l'affaire paraît ambiguë. Un porte-parole du secrétariat d'Etat, M. Robert Anderson, ne cache pas que la succursale canadienne de la Litton a décidé de refuser la commande cubaine après consultation officieuse auprès du ministère américain du Trésor. Les directeurs de la succursale auraient refusé d'un commun accord la commande pour s'éviter des ennuis. Combien de fois, dans une année, des décisions pareilles sont-elles prises dans les bureaux de direction des innombrables succursales de compagnies américaines au Canada?

Le même porte-parole fait valoir que la Lit-

ton n'a fait aucune démarche officielle auprès des autorités américaines pour obtenir la permission d'expédier des marchandises à Cuba, de sorte qu'on ne peut dire que c'est une agence du gouvernement américain qui a interdit la transaction.

C'est la deuxième fois, en moins d'un an, qu'un incident pareil se produit. La première fois, il s'agissait de locomotives. Une succursale montréalaise de la Studebaker-Worthington of Harrison, M.J. avait pu passer outre à la loi américaine du fait que neuf de ses directeurs étaient canadiens.

Dans le cas de la Litton, tous les directeurs de la succursale canadienne sont des Américains, et pour comble, aucun d'eux ne réside au Canada. Par conséquent, ces gens risquent d'aller en prison et de payer de fortes amendes s'ils transgressent la loi.

La encore, nous sommes en face d'une étrange anomalie. Comment se fait-il que la succursale canadienne d'une entreprise américaine peut encore se permettre de n'avoir à sa tête que des directeurs américains? N'est-il pas élémentaire pour un gouvernement d'imposer certaines conditions aux compagnies américaines qui tombent sous sa juridiction?

Le laxisme du gouvernement canadien en ce domaine a longtemps passé pour proverbial. On fait état d'une loi déjà votée en deuxième lecture et qui obligerait les succursales de compagnies étrangères établies au Canada à passer outre aux lois de leur propre pays venant en contradiction avec le commerce canadien à l'étranger. De plus, la loi exigerait que la direction de ces succursales soit en majorité canadienne. C'est élémentaire.

Plutôt que de fulminer contre le "colonialisme" des grandes corporations américaines, Ottawa ferait mieux de voter sa loi au plus tôt, affaire de couper court, une fois pour toutes, à une situation ridicule.

Jean PELLERIN

Mécompte de Noël

Voici comment il raconte l'événement. Par le corridor d'une station de métro du centre-ville, dit-il, je dirigeais mon pas pressé vers l'un de ces nombreux temples du Père Noël que sont les grands magasins. Jusqu'ici, rien d'extraordinaire dans ma démarche: la veille de Noël, des milliers de personnes en font autant.

Mais j'allais acheter un objet de luxe, dans la pensée d'en faire don à un contemporain. Aucune grandeur dans mon geste, aucune trace de désintéressement. Je ne donne jamais rien pour rien, c'est un principe. Je ne suis pas ce qu'on appelle une belle âme.

Il poursuit son récit: mais la belle âme que je ne suis pas s'est sentie tout à coup devenir une âme noire pour la raison que je vais te dire. Au beau milieu de la foule déambulant les bras chargés d'emplettes, je perçois la voix nasillardre d'une femme au visage sans beauté, qui quête "au nom des enfants qui crévent de faim dans le monde". Je joue les hypocrites qui n'ont ni yeux ni oreilles: je passe près d'elle, sans mettre quoi que ce soit dans la boîte qu'elle tient à la main.

En réalité, j'étais insulté. Cette femme, me disais-je, me prendrait-elle pour un richard capable de nourrir tous les enfants du monde? Je ne suis qu'un modeste employé, moi. Je n'avais pas dépassé la québécoise de dix pas, que c'est à moi-même que je m'en prenais. Je me tenais ce discours intérieur: sale petite ordure que tu es (je m'interpellais sans pitié), si cette fille avait été jolie, tu aurais mis 50 cents dans la boîte. Puis, ma colère s'est tournée vers nos gouvernements, contre les égoïsmes nationaux, qui font que des

humains s'empifrent comme des porcs, pendant que d'autres promènent sans espoir leur squelette sur des terres desséchées.

Mon ami avait fini de parler. Il attendait un commentaire apaisant. Je lui racontai, à mon tour, une histoire véridique, qui n'est pas un conte de Noël. A Chicago, le 18 novembre, un vieillard a été poignardé 12 fois par trois voyous, devant 20 "modestes employés" attendant un train sur le quai d'une gare. Pas un seul de ces témoins n'est intervenu pour défendre la victime ou appeler la police!

"Je ne suis tout de même pas un salaud de cette espèce", rétorque mon ami, sentant déjà sa bonne conscience lui revenir. Pris de court, j'ai cité saint Paul: "Si tu dis que tu aimes Dieu, que tu ne vois pas, et que tu n'aimes pas ton prochain, que tu vois, tu n'es qu'un menteur."

"Tu veux dire qu'il n'y a pas de Bon Dieu?" demande mon ami. — Je n'ai rien dit de tel, je ne suis pas théologien. Je pense seulement que l'histoire de la Crèche et celle du Calvaire, c'est la même histoire.

"On reparlera de tout cela le Vendredi Saint", me dit mon ami, en prenant congé. L'air légèrement gouailleux.

C'est ça, on reparlera de tout ça la veille de Pâques, en faisant nos emplettes de dernière heure, avec la bonne conscience de ceux qui pensent avoir ce qu'il faut pour s'acheter une bonne place au Paradis.

Guy CORMIER

BOURASSA CHERCHE À BLANCHIR MOÏN.



(Droits Réservés)

ce que pense LE LECTEUR

Quand un lecteur critique un critique

Critiquer un critique, ça demande du courage! Cependant, il faut se raviser quand il s'agit du signataire des comptes rendus de concerts à LA PRESSE. Comme il est malheureux d'avoir à lire sous la plume de ce Monsieur, des commentaires désobligeants, voire malveillants le plus souvent, à l'endroit des artistes que nous allons applaudir! Les gens qui se déplacent pour se rendre aux concerts ne pensent pas, eux, à "guetter" les failles éventuelles dans le jeu de ou des exécutants.

Un artiste a-t-il une interprétation moins brillante un soir? Il donne, selon votre scribe, "des signes de vieillissement, de fatigue"... La belle affaire! Doit-on être des surhommes dans ce métier-là? Pourquoi ne pas faire la part des choses? C'est à se demander s'il est seulement mélomane! (Définition au Petit Robert: qui aime la musique avec passion).

Dans son compte-rendu du lundi 2 décembre, pour nommer le plus récent, il fait mention du "très long GLORIA de Vivaldi (long pour lui, peut-être!) interprété par un chœur plutôt anémique (celui de

l'Ecole Normale de Musique, en l'occurrence) et d'une chanteuse qui a donné quelque relief à cette oeuvre ennuyeuse." Ces lignes ne sont pas très flatteuses... Heureusement qu'elles ne sont pas le partage de tous.

Pour ma part, j'ai aimé cette oeuvre même si la chorale ne possède pas l'envergure et l'expérience d'ensembles plus imposants et plus connus. Cependant, il faut convenir que le chœur en question possède des qualités de fraîcheur et de justesse de voix que n'aurait pas désavoué Vivaldi à l'époque des castrats et des hautes-contre. Ajoutons que durant l'ère baroque, les oeuvres religieuses étaient exécutées avec des moyens plutôt restreints.

Ainsi, en 1729, Bach exposait au Conseil de ville de Leipzig ses plaintes "quant à la faiblesse des éléments musicaux placés sous sa direction et enonçait ses desiderata. Il lui faudrait, poursuit-il, pour le chœur, au moins trois voix par partie, etc.; à l'orchestre, une douzaine d'instruments à cordes et dans les grandes occasions, etc." (Bach, Julien Tiersot, Ed. Rieder, Paris 1934). Le plus souvent on

ignorait les requêtes du célèbre Cantor et ça dégénérait en querelles d'Allemands!

Il faut donc noter ici que l'apport de l'Ensemble vocal de l'Ecole normale de Musique à l'oeuvre de Vivaldi est plus qu'appréciable si on le compare aux "effectifs" des 17e et 18e siècles.

On peut se demander, Monsieur le rédacteur, comment il se fait qu'un journal de l'envergure du votre, permette à un pseudo-critique musical de démolir tout le monde? Personne ne trouve grâce aux yeux de Monsieur! Tous ses comptes rendus suintent l'ennui et le désenchantement. Quel triste emploi que le sien qui le contraint de devoir assister continuellement à des concerts et à des spectacles!

Mme P.-A. LANGELIER Montréal

Voici donc que le méchant Monsieur Bach, lui-même, se plaignait des chorales qu'il avait à subir... Mais il se serait sûrement abstenu d'en parler, de peur de s'attirer un jour les foudres de Mme P.-A. Langelier!

C. G.

Pop corn et films québécois!

Faut-il en rire, faut-il pleurer? Pendant que Monsieur Bourassa prône en France le Bill 22, le français langue officielle et notre souveraineté culturelle, voici un peu ce que présente la ville de Montréal dans ses salles de cinéma les 6, 7, 8 décembre '74. Cela tient du cauchemar.

Un seul film québécois est projeté sur nos écrans soit Les Beaux Dimanches. Côté français, il n'y a que les films suivants: Trio infernal, Emmanuel, Serpico, l'Arnaque. Toute une vie, Mon nom est personne, Défense de savoir, le Hasard et la Violence. Vient ensuite, l'avalanche de films anglais sans sous-titres français (...)

S'il n'y avait que ce problème d'anglicisation! Jamais n'aura-t-on vu autant de publicité portant atteinte à l'intelligence et à l'esthétique. Nous sombrons dans un étalage complaisant d'horreur, de ridicule et de mauvais goût (...)

Quand on a tout vu cela, il ne nous reste plus qu'à manifester avec les cinéastes qu'on a expulsés du B.S.C.Q. (où tout est revenu à la normale). Imaginez! nos cinéastes bloquaient la distribution d'excellents films dans le style "Female Moonshiners" et "Karaté du tonnerre". Aussi bien dire que tout est revenu à "l'anormale".

Et cette loi-cadre qu'on attend depuis 10 ans! Saura-t-elle faire

une place de choix au cinéma québécois? Saura-t-elle à payer la nécessité sans cesse grandissante de sous-titrer en français les films américains qui déferlent sur le Québec? M. Hardy, on est plus qu'en retard, on est exploité honnêtement. R. Homier-Roy parlait de \$40 millions de profits qui vont chaque année à l'industrie cinématographique américaine. Je suis maintenant où vont mes \$3.

Surtout, cessons de croire qu'il n'y a pas de bons films québécois. Notre cinéma est mal connu, c'est tout (...)

Nicole BLACHE, Ville Saint-Laurent

Est-il prudent de suggérer qu'on n'est bien servi que par soi-même?



MARCEL ADAM

Ça vaut combien un député?

La réponse varie selon qu'elle vient d'un député, d'un électeur ou d'un lobbyiste.

On sait que pour un lobbyiste un député n'a pas de prix. Mais passons. Les députés, à combien s'évaluent-ils eux-mêmes?

A Ottawa la majorité des députés (à l'exception du groupe NPD), a d'abord décidé qu'un député valait les \$26,000 qu'il reçoit actuellement, plus une augmentation de 50 pour cent pour les quatre prochaines années, soit \$39,000. Mais le tollé soulevé dans l'opinion publique a obligé la députation fédérale à se réévaluer de manière à se payer (parce qu'on se fait justice soi-même à ce niveau) \$34,600 en 1974 et en 1975 (soit une hausse de 33 pour cent), quitte à rajuster ce salaire, en 1976-77-78, en fonction de l'indice moyen des salaires au pays. A Québec les députés (sauf le groupe péquiste) ont décidé de porter leur salaire de \$22,600 à \$28,000 (soit une hausse de 33 pour cent), quitte à l'indexer à l'avenir à la moyenne des salaires payés annuellement dans l'industrie, ce qui porterait alors leur salaire à quelque \$30,000 dès janvier prochain.

Voilà, selon les députés, ce que valent aujourd'hui les députés des deux capitales.

Mais qu'en pense l'électeur, lui? Si on se

fiait aux tribunes radiophoniques on croirait qu'en majorité ils considèrent leurs députés indignes de toute hausse de salaire. Or un sondage scientifique de l'Institut Gallup confirmait hier que 79 pour cent des citoyens canadiens sont d'avis que les députés fédéraux ne devraient pas recevoir de hausse de traitement (45 p.c. le considérant déjà trop élevé), cependant que 75 pour cent des citoyens québécois pensent de même au sujet de leurs députés provinciaux (41 p.c. trouvant leur salaire trop élevé).

C'est dire que si les députés consultaient leurs électeurs plutôt qu'eux-mêmes, leur traitement ne changerait pas cette année. Peut-être même qu'il ne changerait jamais, parce que j'ai l'impression que l'ensemble des électeurs n'est jamais satisfait de ses représentants au point de les trouver injustement rémunérés.

On peut s'étonner que les citoyens critiquent les salaires payés à leurs députés alors qu'ils semblent trouver normaux les traitements astronomiques payés à des vedettes du spectacle et du sport.

Peut-être est-ce dû au fait que le mandat politique est perçu d'abord comme un service, mais davantage au fait que les élus eux-mêmes utilisent abusivement de cette étiquette, alors que leur comportement fait souvent penser le contraire.

Quand les députés tentent de justifier une hausse de traitement, ils sont majoritairement d'accord pour affirmer que, comme groupe, ils oeuvrent honnêtement et avec zèle au bien com-

mun. Mais dans le cours ordinaire de la vie politique, les députés des camps politiques adverses ne cessent de s'accuser mutuellement de toutes les turpitudes, de mettre en doute l'intégrité, la bonne foi, le dévouement et la compétence des uns et des autres.

Or à quel moment les électeurs doivent-ils les croire: quand ils se prêtent mutuellement toutes les vertus civiques pour justifier une hausse de traitement, ou quand ils s'accablent réciproquement de toutes les tares dans le cours normal des luttes politiques? La question n'est pas inopportune car dans le premier cas ils sont peut-être sous-payés, alors que dans le second ils sont certainement trop payés.

Je veux croire que la plupart des députés sont honnêtes, qu'ils se dévouent pour leurs électeurs et pour l'ensemble de la collectivité. Mais les gens pensent autrement. La raison donnée plus haut y est certes pour beaucoup mais elle ne suffirait pas à discréditer les députés dans l'opinion des électeurs si ceux-ci avaient la conviction d'être bien servis par leurs élus.

Mais les électeurs n'ont pas cette conviction. Et c'est peut-être injuste. Dans le jeu politique actuel les députés sont à leur meilleur quand ils travaillent dans l'ombre et à leur pire quand ils se produisent en Chambre. Quand ils rencontrent leurs électeurs, les écoutent et les aident, quand ils interviennent discrètement en faveur de leur comté, quand ils prennent des positions libres, intelligentes ou courageuses dans le caucus du parti,

l'ensemble de la population n'est pas témoin de ces activités; mais quand ils se produisent au Parlement, qu'ils se font l'écho docile et souvent bête de la ligne partisane, qu'ils critiquent l'adversaire jusqu'à la dérision, qu'ils abusent de l'immunité parlementaire avec indécence et lâcheté, qu'ils semblent mépriser leur mandat de législateur en se comportant comme des mal-élevés ou en faisant la session buissonnière, les gens sont témoins de ce pauvre spectacle et ne retiennent des députés qu'une image péjorative.

La chose politique et l'image des politiciens étant ce qu'elles sont, il ne faut donc pas s'étonner si les citoyens considèrent que leurs députés ne méritent pas de hausses de traitement.

Aussi les députés ne devraient-ils pas ajouter à leur discrédit l'odieuse de se voter eux-mêmes, dans un moment d'inattention populaire et avec une célérité louche, des hausses de traitement exagérées dans une conjoncture économique qu'ils sont incapables de contrôler et qui empêche une majorité des citoyens de simplement préserver leur pouvoir d'achat.

Dans une période de folle inflation où l'exagération est maîtresse, d'où viendra l'exemple de la modération si les députés se laissent eux-mêmes entraîner dans la psychose du chacun pour soi?

Les électeurs ne seraient-ils pas alors tentés de suivre cet exemple venu de haut et qui paraît s'appuyer sur cette maxime devenue subversive: "On n'est jamais si bien servi que par soi-même".

Une porte où l'on pourra aller frapper

par Claire DUTRISAC

A QUI adresser ma plainte ? A quelle porte frapper ? se demandent toujours les pensionnaires d'une institution ou les malades d'un hôpital qui s'estiment lésés dans leurs droits.

Avant la loi sur les services de santé et les services sociaux (loi 65), il y avait le seul ministère des Affaires sociales. Une immense et lourde machine, composée de multiples paliers. Le plaignant devait traverser les divers échelons de la hiérarchie, se heurter à l'indifférence, pour ne pas dire à l'apathie de fonctionnaires, eux-mêmes désabusés et sceptiques. Les lettres se perdent, s'empoussièrent, s'oubliaient.

Les plus hardis s'adressaient au ministre lui-même. Le filtre de la correspondance étouffait les voix trop humbles. Ceux qui disposaient de quelque influence, politique ou autre, avaient des chances d'obtenir mieux qu'un simple accusé de réception ou une vague promesse d'enquête.

Il existe bien ce qu'on appelle le service de l'agrément des institutions. Ce service décide si un établissement dispense ses soins en respectant les normes du ministère: il octroie, refuse ou suspend, selon le cas, le permis exigé par la loi.

Le sous-ministre adjoint qui le dirige, le Dr Martin Laberge, abat un travail considérable. Mais, comme dit la chanson, "c'est pas assez". "L'agrément" est manifestement débordé et ne suffit pas à la tâche. Le manque de ressources freine la fermeture de foyers indésirables. On peut aussi s'interroger sur le personnel qui s'occupe des inspections et des enquêtes. Est-il assez nombreux ? Entièrement fiable ?

Un service de plaintes

Le législateur a indirectement ré-

pondu à ces questions en confiant aux conseils régionaux (CRSS) la tâche de "recevoir ou entendre les plaintes des personnes auxquelles un établissement, situé dans la région pour laquelle le conseil régional est institué n'a pas fourni les services de santé et les services sociaux que la présente loi leur donne droit de recevoir, et de faire à l'établissement en cause et au ministre les recommandations qu'il juge appropriées à ce sujet".

Le texte est clair: il donne un droit au conseil, sans attacher à ce droit des pouvoirs exécutoires.

Pas un garde-chiourme

Le Conseil de la Santé et des Services sociaux de Montréal Métropolitain (CSSMM) n'entend pas devenir, pour les institutions, un garde-chiourme brandissant au-dessus de leur tête un fouet menaçant. Il veut mener son action sous le signe de la confiance, davantage pour la protection de l'usager qu'à l'encontre des établissements.

Dans ses contacts avec les plaignants le CSSMM désire toujours "témoigner d'un profond respect de la personne humaine". C'est donc dire que le plaignant cessera d'être accueilli comme un importun, un empêchement de danser en rond, un fauteur de troubles ou un paranoïaque. Le CSSMM veut d'abord aider les plaignants. Il veut contribuer à "l'humanisation des services". C'est ce qui ressort de l'exposé de sa politique, exposé qui a été adressé aux établissements du réseau.

Cette politique implique une très grande collaboration de la part des établissements. Collaboration qui fut sollicitée. M. Georges Matakias, du Service des plaintes, affirme que la réponse fut "exceptionnelle".

Qui peut porter plainte ?

L'usager, c'est-à-dire le malade, le pensionnaire, le client d'un cen-

tre de services sociaux, peuvent porter plainte auprès du conseil régional. Dans le cas d'enfants ou de personnes n'étant pas en possession de leurs facultés mentales, un parent, un ami peut agir à leur place.

Les comités de bénéficiaires pourront faire leurs représentations au CSSMM. Celui-ci n'a aucun pouvoir d'enquête. Il intervient, en vertu de la loi, étudie les cas individuels ou des cas collectifs qui forment les mêmes doléances. Il n'a ni les moyens, ni les pouvoirs de se substituer aux inspecteurs du service de l'agrément du ministère.

Le CSSMM se veut surtout à l'écoute des besoins de la population. Il jouera un rôle d'intermédiaire entre les établissements et les usagers d'une part, entre le ministère des Affaires sociales et les établissements d'autre part.

Si une plainte concerne la pratique d'un membre d'une corporation professionnelle, (un médecin, un dentiste, etc.), elle sera dirigée vers la corporation en cause.

Un prestige efficace ?

L'efficacité du Service des plaintes du CSSMM sera proportionnelle à son prestige et à son pouvoir... de persuasion. Ce service détient cependant un moyen de pression normal en démocratie: la publication des recommandations qu'il fera à la fois aux établissements en cause et au MAS. C'est le conseil d'administration du CSSMM qui décidera s'il doit les rendre publiques ou non. Si la lampe était mise trop souvent sous le boisseau, surtout dans le cas où les recommandations du CSSMM resteront lettre morte, il faudra s'inquiéter.

Ce service contribuera-t-il vraiment à l'humanisation et à la qualité des soins ? La réponse viendra du CSSMM.



Étendue sur un matelas recouvert d'une enveloppe de plastique, sans draps ni couvertures, cette femme reçoit-elle les soins auxquels elle a droit ?

photo LA PRESSE

Le Parti communiste français se défend bien d'être réformiste ou social-démocrate

2 Dans son second et dernier article sur le Parti communiste français, Louis-Bernard Robitaille dit que les militants perceivent leur parti comme révolutionnaire, c'est-à-dire comme recherchant le renversement du capitalisme tout en favorisant certaines réformes de nature à affaiblir les positions du grand capital et de renforcer celles de la classe ouvrière. Les communistes français par ailleurs envisagent l'aténement du socialisme de façon pacifique, sans guerre civile.

par Louis-Bernard ROBITAILLE
collaboration spéciale à Paris

ON A tellement dit que le Parti communiste avait cessé d'être un parti révolutionnaire, qu'il était réformiste et social-démocrate — même la presse "bourgeoise" le dit — que cela semble aller de soi. En posant la question à des militants du parti, on s'attend presque à des silences gênés.

Congrès de Vitry, au mois d'octobre, à une interruption de séance. Au restaurant, il y a quatre militants à table. Quand je soulève la question, c'est le cheminots alsacien — 27 ou 28 ans, membre du PCF depuis trois ans — qui réagit le plus vivement. Sans hésitation, mais sans animosité non plus:

"Un parti réformiste ? Alors là, non, pas du tout. Pour nous, pour moi c'est clair: nous sommes un parti révolutionnaire, notre but c'est le socialisme, ça ne fait aucun doute..."

Il consulte la déléguée bretonne, qui hoche la tête en signe d'approbation. Puis, il ajoute, en rougissant et en riant en même temps: "C'est vrai que, en général, quand on fait des tracts, on n'ose pas trop mettre le mot révolution, pour ne pas effrayer... mais ça ne change rien au fond."

Certains reprochent au PCF de ne plus être un parti de militants, l'admettre n'importe qui...

— C'est vrai dans un sens, dit le militant parisien. Sur 440.000 membres, il y en a 80.000 qui militent vraiment, continuellement.

— Et les autres ?
— Les autres ? Ils vont et viennent, explique la déléguée bretonne. On les voit à des réunions de cellules, et puis ils disparaissent. C'est compliqué: ceux qui travaillent huit ou neuf heures par jour et ont une famille en plus, c'est pas facile de les faire sortir pour une réunion. Mais, en période de luttes ou de crise, on les voit, ils sont là, aux réunions, dans les manifestations...

— Chez nous, déclare l'Alsacien, on a même un CRS (police d'intervention utilisée contre les manifestations) qui a pris sa carte du parti.

— Quoi, un CRS ? s'étrangle le militant parisien.

— Oui. Quand il a fait sa demande, on était vachement emmerdé. On a même demandé ce qu'il fallait faire au Comité central à Paris. Maintenant il est membre: il n'a aucune responsabilité et on le surveille.

— C'est inadmissible, dit le Parisien. Un CRS !

— Nous, on a bien une putain et un maqueureu chez nous, dit la Bretonne.

— C'est pas pareil, c'est des marginaux.

Réformisme ? Tabou !

Au cours du repas, lorsque j'ai posé la question sur le réformisme, l'étudiante en histoire m'a fait à la blague un signe réprobateur qui signifiait: "Question taboue, il ne faut pas en parler !" En sortant du restaurant, elle m'explique qu'il y a des courants "intellectuels" ou idéologiques opposés dans le parti. "Il y a les althussériens, qui pensent qu'il faut élargir le débat, qu'il faut poser la question du réformisme et montrer ses dangers et il y a les autres, qui ne veulent pas qu'on souleive la question."

Réformiste ou révolutionnaire ? révolutionnaire de quelle façon ? la plupart des militants communistes sont convaincus que leur parti est fondamentalement révolutionnaire, mais certains estiment qu'il y a "certains dangers réformistes" à éviter. La question est loin d'être simple.

Cette question se pose en ce qui a trait à la stratégie générale du PCF, mais aussi à son type d'organisation.

Pour ce qui est de la stratégie, le PCF estime aujourd'hui qu'il est possible, en France, de passer "pacifiquement" au socialisme. "Nous sommes un parti de révolution, mais pas de guerre civile", me disait René Andrieu, l'intellectuel québécois membre du PCF expliquait pour sa part: "Nous croyons qu'il est possible de gagner la majorité des Français au socialisme, et qu'on peut donc faire l'économie d'une guerre civile. Ce n'est pas du réformisme: on ne veut pas aménager le capitalisme, mais le renverser. L'objectif reste révolutionnaire."

Ce qui reste — de propos délibéré ? — obscur dans cette stratégie communiste, c'est que, pour l'instant — et pour longtemps — elle est axée sur la période de "démocratie avancée". Pour le PCF, cette "démocratie avancée", période transitoire, sera le résultat des réformes importantes du Programme commun.

Le socialisme

"Nous ne sommes pas réformistes, en ce sens que nous ne voulons pas des réformes pour des réformes", me disait le président du groupe parlementaire, Robert Ballanger. Les réformes du Programme commun ne produiront pas le socialisme, mais elles affaibliront les positions du grand capital, renforceront dans les entreprises, dans le pays, les positions de la classe ouvrière, créeront des conditions à partir desquelles il sera possible de passer au socialisme."

Comment, éventuellement, se ferait ce passage au socialisme: les communistes, à ma connaissance, ne le disent pas, et sans doute ont-ils raison d'être réservés sur ce sujet: comment prévoir l'état des luttes sociales et politiques en France dans dix ans ou dans 30 ans ?

Mais, pour eux, le socialisme n'a rien à voir avec un quelconque social-démocratie à la suédoise: il implique nécessairement le "renversement du pouvoir d'Etat de la bourgeoisie", et "l'appropriation collective des grands moyens d'échange et de production" (le petit commerce et certaines petites entreprises restant dans le secteur privé).

Beaucoup d'intellectuels marxistes — et les gauchistes — font au PCF le reproche d'être, dans les faits, "conservateur", d'être réformiste dans sa propagande, et de ne pas mener ce qu'ils appellent la "lutte idéologique". En clair: sur le plan de la morale (sociale, familiale, sexuelle), d'accepter les préceptes de "l'idéologie bourgeoise". De ne pas lutter suffisamment contre les idées racistes, contre l'idéologie de la société de consommation, etc.

Les militants communistes que vous recontrez rejettent en gros ces accusations. "C'est facile de gueuler, de faire de la phraséologie révolutionnaire, me disait un secrétaire de direction, mais quand il faut lutter, tous les jours, cas par cas, contre les idées qui sont répandues dans les masses par les journaux, la télévision, ce n'est pas si simple. Nous luttons contre le racisme, pour la libération des femmes, pour la liberté sexuelle. Mais il faut prendre en considération le niveau de conscience existant."

"Irréalistes"

Au PCF, maintenant que le courant gauchiste, depuis trois ou quatre ans, est nettement en perte de vitesse, on juge le phénomène avec plus de sérénité. On estime que les

gauchistes sont "souvent des gens honnêtes", mais qu'ils sont "irréalistes". "Ils pensent qu'on peut faire la révolution aujourd'hui ou la semaine prochaine", me dit quelqu'un. Un autre me dira: "Au fond, les gauchistes, ceux qui votent gauchistes du moins, c'est à dire environ quatre p. 100 de l'électorat), sont souvent des réformistes: ils se disent révolutionnaires pour calmer leur conscience, mais tout en étant certains que ce genre de révolution n'a aucune chance de se produire."

Les communistes, à la direction notamment, n'aiment pas beaucoup ceux qui, au sein de leurs alliés socialistes, les "débordent" — verbalement au moins — sur leur gauche: "Un type comme Rocard, me disait Ballanger, parle toujours de socialisme, comme si on pouvait le faire immédiatement. Nous nous contentons de parler du programme commun, en précisant qu'il ne s'agit pas d'un programme socialiste. Pour nous, ce programme représente un énorme pas en avant. Nous nous méfions de ceux qui parlent trop de socialisme, en oubliant les réformes nécessaires qui sont possibles dès aujourd'hui: de cette manière, on n'a au bout du compte pas plus de socialisme, et on a mis de côté les réformes sur lesquelles on s'était mis d'accord."

L'organisation

Sur le plan de l'organisation, le PCF demeure-t-il un parti "révolutionnaire" ? Disons en tout cas qu'il est loin d'être un parti comme les autres.

D'abord, sans parler de son électorat, en grande partie ouvrier, il est le seul parti à être enraciné dans la classe ouvrière. Au congrès de Vitry, les ouvriers qualifiés ou non et les techniciens de production représentaient 45 p. 100 de l'ensemble des délégués, ce qui correspond à peu près à la composition de l'ensemble des membres du parti. C'est le seul parti à avoir des cellules organisées dans les entrepri-

ses (quelques milliers), ou à disposer d'une centrale syndicale (la CGT, de loin la plus importante du pays). Les cadres et permanents — qui passent par les écoles de formation du parti — mais également les simples militants ont une formation politique qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Au parti communiste, on trouve chez les militants actifs comme chez les cadres ou à la direction, ce qu'il faut bien appeler une générosité et un dévouement plutôt rares. Au congrès, les délégués de province étaient venus à leurs frais — ils étaient hébergés pendant ces quatre jours chez des militants parisiens. Les permanents et dirigeants du parti sont payés au salaire d'un ouvrier qualifié: ce salaire varie selon les besoins de chacun (nombre d'enfants, etc.) et, en compensation, ils sont logés dans les HLM, dans des municipalités communistes. Un exemple: le rédacteur en chef de "L'Humanité", René Andrieu, est payé 2.500 francs par mois (\$125 par semaine), et tous les élus et députés sont tenus de verser leur indemnité de parlementaire à la trésorerie du parti, en échange d'un salaire établi selon leurs besoins. Ce qui n'empêche pas qu'on trouve, parmi les membres du PCF, des cadres supérieurs à \$25.000 par année, des avocats et des médecins, un ou deux banquiers... et au moins un millionnaire, grand producteur agricole, qu'on appelle tout simplement "le millionnaire du parti".

Le dévouement est loin de constituer un critère définitif qui permettrait de qualifier le PCF de parti "révolutionnaire". La politique de "réformes avancées" que défend le parti ne permet pas non plus de le taxer irrévocablement de réformisme. La question est ouverte. On pourrait dire — cette conclusion ne serait certainement pas partagée par la majorité des communistes — que le PCF est un parti ouvrier qui fait une politique réformiste mais ne renonce pas définitivement à son rôle révolutionnaire.

— FIN —



Deux prêtres belges manifestent à Séoul

Deux prêtres belges, les pères Didier T'Serstevens et Joseph Feyen, et quinze autres personnes, ont été arrêtés hier à Séoul à la suite d'une manifestation contre l'expulsion d'un commissaire protestant américain, le révérend George Ogle. Parmi les manifestants figuraient des femmes qui réclamaient aussi la libération de leurs maris ou de leurs fils arrêtés sur accusations d'avoir manifesté ou comploté contre le gouvernement. Le père T'Serstevens, qui appartient à la Mission catholique belge de Louvain, a déclaré qu'avec plusieurs autres prêtres et missionnaires étrangers il avait reçu une mise en garde du gouvernement sud-coréen, qui avait menacé de les expulser s'ils prenaient part à d'autres manifestations. Les deux prêtres belges font partie du diocèse de Chonju, à 200 km au sud de Séoul. Le révérend Ogle a été expulsé de Corée du Sud, le 14 décembre, pour avoir participé à une manifestation anti-gouvernementale, en faveur des droits civiques.

WAGONS

SUITE DE LA PAGE A 1

chard, de La Pocatière, propriétaire d'une manufacture de produits pharmaceutiques, mettait sur pieds cette usine de fabrication de motoneiges. Une production ascendante faisait bientôt de cette entreprise une affaire extrêmement prospère mais en 1968, alors que Moto-Ski produisait dans les 40.000 motoneiges, M. Bouchard vendait à prix fort la totalité de ses actions à la firme américaine Griffen Recreation Ltd. En 1969, Griffen réussissait à fabriquer et à vendre 50.000 motoneiges construites à La Pocatière par des travailleurs de La Pocatière.

En 1971, la maison Bombardier, profitant du déclin dans l'industrie de la motoneige, achetait de Griffen toutes les actions de Moto-Ski dans le but de diversifier ses marques de motoneiges, mais l'an dernier la production chez Moto-Ski Bombardier n'était plus qu'à 25 p. cent de sa capacité maximum avec environ 400 employés au lieu des 1.000 travailleurs de la belle époque de 1969.

Cette fois, devant les pages de plus en plus blanches de leurs carnets de commande, les administrateurs de Bombardier songeaient non plus seulement à diversifier les marques mais à diversifier les produits. Une étude de marchés devait alors révéler que le transport urbain en commun réservait des avenues inexploitées et intéressantes.

Actuellement, la maison Bombardier est associée à trois firmes françaises dans le but de mener des recherches relativement à des nouveaux modes et des nouveaux véhicules de transport en commun urbain. C'est dans cette optique que finalement Bombardier devait souscrire à la soumission proposée

par Montréal pour la construction des nouveaux wagons de métro.

En juin dernier, le contrat lui était octroyé de préférence à la Canadian Vickers mais l'on ne savait pas où, exactement, seraient construites ces voitures d'autant plus qu'à La Pocatière un conflit ouvrier menaçait d'éclater au sujet de la réouverture des négociations pour obtenir l'indexation au coût de la vie.

L'obtention du contrat du métro a peut-être assoupli l'attitude patronale mais de toute manière une augmentation de 30 cents l'heure au salaire horaire était consentie après seulement trois jours de négociations en août dernier pour porter le salaire moyen à \$3,35 l'heure.

La nouvelle vocation de cette usine de La Pocatière nécessitera l'embauche de 150 nouveaux travailleurs en sus des 400 déjà occupés aux travaux de réaménagement ou à la production des poulies d'embrayage des motoneiges Bombardier car c'est ici que se fabriquent les embrayages qui font que les motoneigistes sont heureux ou se damnent.

Pour la fabrication des voitures de métro, les ingénieurs de Bombardier, venus de Valcourt, et ceux de Moto-Ski, intégrés à la famille Bombardier, sont conseillés par les ingénieurs et techniciens de la CIMT (Compagnie industrielle de matériel de transport) une firme de Valancienne, en France, qui a participé à la conception des actuels wagons du métro de Montréal.

M. Gaétan Tessier, chef du personnel chez Moto-Ski, tient cependant à ce que les voitures de métro, tout comme les anciens bolides sur ski, soient fabriquées par des gens de La Pocatière. Ces travailleurs sont du reste en période de recyclage actuellement pour se

familiariser avec les nouvelles techniques de construction et d'assemblage. Dès février prochain, on commencera la fabrication de certains éléments de carrosserie. Outre certains techniciens et spécialistes étrangers, il faudra faire appel à certains soudeurs, électriciens et peintres industriels que la main-d'oeuvre locale ne peut fournir et naturellement les moteurs seront achetés de l'extérieur.

Pour le reste, nos futurs wagons de métro seront d'authentiques produits québécois signés La Pocatière et avec étiquette syndicale si l'on peut dire puisque les travailleurs de l'usine Moto-Ski sont affiliés à la CSN, contrairement à leurs confrères de la maison-mère de Valcourt qui ne sont toujours pas syndiqués.

N'eût été ce contrat, les activités de l'usine Moto-Ski auraient été compromises puisque l'usine de Valcourt absorbera dorénavant la production réduite des motoneiges de marque Moto-Ski. D'ici quatre ans, rien n'empêche de penser que l'usine de La Pocatière ne sera pas devenue un centre important de fabrication de divers véhicules de transport en commun et qu'elle ne constituera pas un apport permanent à l'économie de cette région qui a toujours été la proie du chômage.

TON

SUITE DE LA PAGE A 1

de maintenir contre l'adoption du projet de loi 87.

Ainsi, la session qui, normalement, aurait dû être prorogée la veille de Noël, pourrait bien se poursuivre durant toute la semaine et durant les premiers jours de janvier, si les libéraux tiennent absolument à cette mesure.

Au train où vont les choses, seule

Un contrat bien "garni" pour les 150 cols blancs de Longueuil

par Lucien RIVARD

Les quelque 150 cols blancs de la ville de Longueuil, membres du local 306 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), ont eu droit à leur "cadeau de Noël".

En effet, le conseil municipal vient d'accepter de renouveler leur convention collective de travail pour les deux prochaines années, contrat qui contient une clause ajustant leur salaire au coût de la vie dans la région métropolitaine.

De plus, pour le salaire "perdu" au cours de l'année 1974 (leur contrat avait été signé il y a deux ans alors que l'escalade des prix était encore inexistante), les syndiqués bénéficieront d'un montant forfaitaire de \$300.

Le contrat de travail des "cols blancs" de Longueuil devait prendre fin le 31 décembre prochain, mais, face à la hausse constante des prix, ils avaient demandé la réouverture de leur convention pour ajuster les salaires avec

ceux des autres fonctionnaires municipaux qui avaient négocié des contrats pour 1974 et 75.

La demande de réouverture de la convention pour ajuster les salaires aux réalités de 1974 avait été fort bien accueillie par les autorités municipales, l'été dernier.

Le maire Marcel Robidas avait déclaré à ce moment: "Nous ne pouvons pénaliser nos cols blancs sous le seul prétexte qu'ils ont signé leur convention collective de travail un an avant les autres syndicats".

Toutefois, au lieu d'ouvrir la présente convention, le conseil a plutôt donné son accord à une reprise immédiatement des négociations en vue du renouvellement de la convention collective pour les deux prochaines années.

C'est ainsi que le contrat de travail pour 1975-76 sera signé avant l'échéance de la convention actuelle. En plus d'accorder un montant forfaitaire de \$300

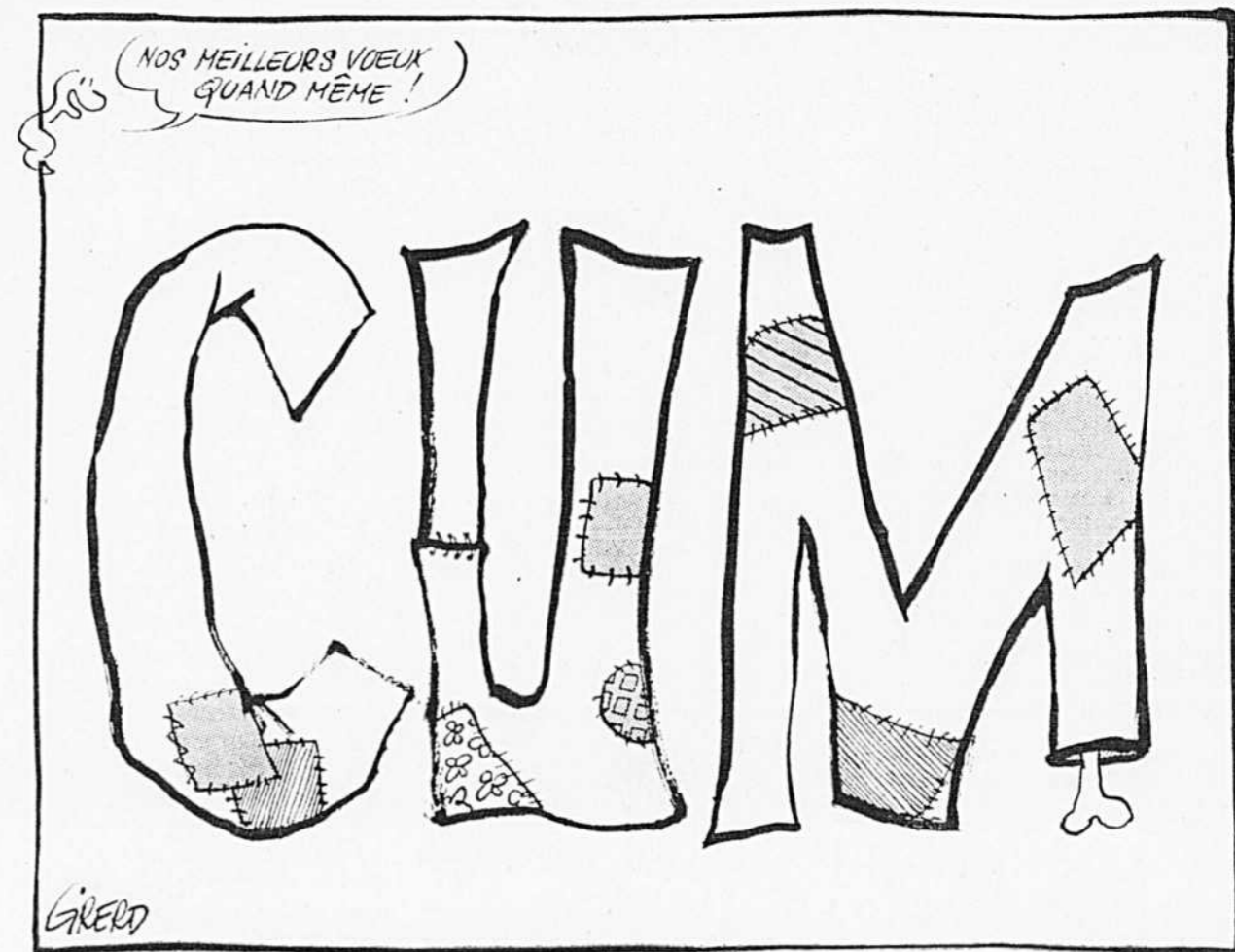
pour l'année en cours, le contrat comporte des augmentations moyennes de 11,1 pour cent pour l'an prochain, soit l'augmentation du coût de la vie entre septembre 1973 et septembre 1974.

Le nouveau contrat comporte également le redressement de certaines catégories de salariés qui verront leur travail mieux rétribué.

Les allocations pour frais d'automobiles ont également été ajustées aux réalités actuelles.

Pour la deuxième année de la convention, les augmentations de salaire seront basées sur l'augmentation du coût de la vie dans la région de Montréal, entre septembre 74 et septembre 75.

La nouvelle convention collective des "cols blancs" de Longueuil rejoint ainsi celles qui ont déjà été signées avec les "cols bleus", les pompiers et les policiers au cours de la dernière année.



(Droits Réservés)

l'insure pourrait avoir raison de la minuscule opposition péquiste. A moins que les députés libéraux exaspérés ne convainquent l'état-major ministériel d'invoquer la clôture pour faire passer leur indemnité de \$15.000 à \$21.000 par an. Politiquement, cette tactique apparaît quelque peu dérisoire, à ce moment-ci.

Hier, la commission parlementaire a repoussé un amendement des députés Roy et Bellemare suggérant que le salaire de base soit porté de \$15.600 à \$19.000 au lieu de \$21.000 et que l'indexation prenne effet en janvier 1976 au lieu de janvier 1975.

Les libéraux ont voté contre l'amendement et les députés du Parti québécois ont choisi de s'abstenir.

Les débats d'hier ont permis de savoir, d'autre part, que les députés du Parti québécois accepteraient la majoration de salaires qu'ils combattent présentement, si jamais celle-ci reçoit la sanction royale.

Les députés du PQ reconnaissent que les élus québécois ont droit à une certaine augmentation mais exigent en retour que le gouvernement majore le salaire minimum à travers la province et qu'il permette aux travailleurs de re-négocier leur convention collective pour "s'indexer eux aussi".

Répondant à une question du ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, le député péquiste de Chicoutimi, M. Marc-André Bédard, a rappelé que les députés du PQ travaillent au moins autant que les autres, sinon plus, et que "si le législateur décide d'adopter une loi en ce sens, je ne vois pas pourquoi il y aurait des exceptions". "Cela ne m'énerve pas, a-t-il ajouté."

POMPIERS

SUITE DE LA PAGE A 1

cré-Coeur. D'autres personnes ont

reçu les premiers soins à la clinique d'urgence de cet hôpital. Ils souffraient de chocs nerveux, de brûlures et d'entorses.

Un des locataires, M. Robert Leblanc, 24 ans, en plus de tout perdre dans l'incendie, s'est fracturé un poignet en tombant dans la rue après avoir quitté la bâtisse incendiée.

Une femme de 64 ans, Mme Cécile Goyer, a subi de graves brûlures en empruntant un escalier déjà atteint par les flammes.

Les pompiers pour leur part ont réussi à faire évacuer quelques résidents de l'immeuble qui s'étaient réfugiés sur des balcons.

Les pertes matérielles s'élevaient à plus de \$200.000 puisque l'immeuble a été presque entièrement détruit. En outre plusieurs des sinistrés n'étaient pas assurés contre le feu et ils devront absorber eux-mêmes les pertes. Certains ont expliqué qu'ils n'avaient

pas cru bon de se munir d'une police d'assurance puisque leur logement était un meublé.

Les pompiers ont procédé à une fouille minutieuse des décombres à la recherche des corps des trois disparus. Tout ce matin, les recherches se poursuivaient encore.

L'enquête policière confiée au lieutenant Jean-Louis Sourcaudot et au sergent détective Pierre Pothier de la section des incendies criminels de la CUM qui jusqu'à maintenant ont interrogé une dizaine de témoins.

D'autre part un homme de 35 ans qui habitait au 1225 de la rue Dorion dans le centre-ville a été appréhendé aux petites heures hier matin après qu'un incendie eut détruit le logement qu'il habitait. Une enquête du commissaire des incendies Me John McDougall doit avoir lieu d'ici une semaine et entre-temps l'individu est détenu par la police.

Québec pourra désormais choisir "ses" immigrants

QUEBEC (PC) — Le Québec a reçu "le feu vert" d'Ottawa pour "sélectionner, recruter et informer à l'étranger" les immigrants qui s'établiront éventuellement sur le territoire québécois.

C'est ce qu'a indiqué, hier soir, le ministre québécois de l'Immigration, M. Jean Bienvenue, lors de l'étude en commission parlementaire du projet de loi 46 qui modifie l'ancienne loi de ce ministère.

M. Bienvenue a indiqué que des négociations s'étaient poursuivies depuis 18 mois avec son collègue fédéral, M. Robert Andras, et qu'un accord à ce sujet sera signé dès janvier 1975.

En vertu de cet accord, les agents d'immigration du Québec travailleront, en étroite collaboration avec les agents fédéraux de l'immigration, de sorte que le Québec pourra "sélectionner, recruter et informer à l'étranger" les futurs immigrants qui entendent se diriger au Québec, selon les termes mêmes du ministre Bienvenue.

Le ministre de l'Immigration a souligné que la collaboration entre agents fédéraux et agents québécois avait déjà été mise en pratique à au moins deux endroits, soit à Paris et au Liban, à Beyrouth.

Vite...c'est tout un cadeau ...

SUPERPRIX & INTERR

Tirage: 31 décembre

\$2,500,000. en prix
Plusieurs prix doublés & triplés



Une fusillade met fin à un "party"

TORONTO (PC) — Trois victimes d'une fusillade qui s'était produite lors d'un party, ont été mystérieusement larguées à la porte de

trois hôpitaux différents, hier matin. La police a affirmé que les trois personnes ont été conduites dans ces hôpitaux à

bord de voitures privées, en provenance d'une maison de l'ouest de la ville où quelque 100 personnes participaient à un party.

Les blessés ont été identifiés comme étant Cecil Keith Balliston, âgé de 28 ans, Sylvestre Gordon, âgé de 20 ans, et Norman Washington Savory, âgé de 15 ans.

Balliston a été soigné et a immédiatement reçu son congé, mais Savory demeure dans un état grave, ayant subi deux blessures par bal-

les. Gordon est dans un état satisfaisant même s'il a reçu quatre blessures provenant d'un coup de fusil.

Les témoins qui ont été interrogés au party ont refusé de collaborer avec les policiers.

"Personne ne semble savoir qui a ouvert le feu ou même si le responsable était présent dans la maison ou venait de l'extérieur. Deux types différents d'armes à feu ont été utilisés dans la fusillade.



LES MAUX DE NOTRE LANGUE

PAR PIERRE BEAUDRY (collaboration spéciale)

Un talent inutile (II)

Je me proposais de parler dans cet article, de Radio-Québec et de montrer que même là notre talent pour l'erreur s'était très malencontreusement manifesté. J'y parviendrai sans doute.

Mais auparavant, je veux parler d'une certaine manifestation qui a récemment eu lieu à Outremont, et par laquelle des écoliers protestaient contre l'imminente fermeture de leur école.

Déjà assez pathétique en soi, ce rappel aux problèmes de nos enfants en cette difficile époque était revêtu d'un autre aspect presque aussi triste: l'indigence de notre enseignement de la langue. Car voici que ces tout jeunes enfants, engagés dans une lutte dont ils semblaient bien comprendre l'enjeu, s'exprimaient dans une langue qui ne peut les mener nulle part. Pis encore, les pancartes qu'ils agitaient, et qui ne pouvaient manquer d'avoir été rédigées avec le concours des enseignants qui les accompagnaient, affichaient des fautes inexcusables.

A titre d'exemple: "Non à la déportation des étudiants", quand il s'agissait d'écoliers. Si courante qu'elle soit chez nous, sous l'influence de l'anglais, cette faute n'en est pas moins de taille, surtout chez des enseignants. Manifester en faveur de l'éducation, je veux bien. Mais le faire en massacrant la langue, c'est autre chose.

Ceci dit, revenons à Radio-Québec.

On remarquera que jusqu'ici je n'ai utilisé que le nom populaire de cet organisme. J'aurais dû plutôt le désigner par son nom officiel. Mais j'avoue m'y être refusé. Pour une bien triste raison: il n'est pas français.

Demain, je dirai pourquoi.

(à suivre)

La fusillade à Calgary: le détective Graham est maintenant hors de danger

CALGARY (PC) — Le détective Nick Graham, un des six agents blessés dans une fusillade avec un gunman vendredi dernier, repose maintenant dans un état satisfaisant.

Les autres policiers blessés avaient reçu leur congé de l'hôpital avant Noël. Le détective Boyd Davidson avait été tué lors de l'incident tandis que Graham avait été blessé à la tête.

On avait signalé une autre fusillade à Calgary la veille de Noël, mais cette fois, le responsable était un garçonnet de huit ans qui ne savait pas ce qu'était une arme à feu. Il jouait avec une carabine chargée alors que ses parents étaient absents de la maison et deux agents qui se

rendaient sur les lieux pour enquêter ont eu la frousse de leur vie en frappant à la porte.

VENTE D'ENTREPÔT SOULIERS POUR HOMMES de marque SLATER

BOTTES D'HIVER pour hommes et femmes

1/2 PRIX

Ouvert du lundi au vendredi
9 h a.m. à 5 h p.m.
Samedi 9 h a.m. à 3 h

1095, ST-GREGOIRE
coin Christophe-Colomb

Des Fêtes hautes en couleur au **Château Madrid**

Reservez maintenant pour le réveillon du Nouvel An

Au rez-de-chaussée
2 spectacles de flamenco

En vedette: **ISRAEL RIVAS** guitariste-chanteur

Au premier étage, pour le réveillon du Nouvel An
Une invitation aux célibataires ou personnes seules

Avec en vedette: **EL TRIO RAFAEL**

Menu spécial pour Jour de l'An — Enfants moitié prix

368 est, avenue Mont-Royal Stationnement gratuit à l'arrière
Reservations: 845-2843



Fêtez le nouvel an avec les aubaines Horizon

Élegants escarpins
En brocart ton or ou argent.
Pointures 5 à 9.

4.93

«Flash cubes» de C.G.E.
«Super cubes» — 3 pour 1.33

3/1.73

«Magicubes»

Film «Fujicolor»
Film 110 ou 126. Pour clichés. 12 poses.

93¢ le rouleau

Arachides, sac de 1 livre
Délicieuses arachides mondées ou espagnoles

69¢

15 gros ballons
Dans un assortiment de couleurs et de formats

83¢

53¢

33¢

Sifflets de papier de 20"
Juste ce qu'il faut pour accueillir le Nouvel An

53¢

19¢

63¢

Chapeaux de réveillon
Assortiment bigarre

Verres en «styrofoam»
Paquet de 51 verres. Pour boissons chaudes ou froides.

Verres en plastique
Paquet de 25. Verres de 9 onces pour boissons froides.

1.09

93¢

1.29

Gobelets en plastique
Paquet de 15. Verres de 14 onces.

Ensemble pour le punch
Bol de 6 pintes, 8 tasses et une louche.

19¢

3.33

99¢

Verre pour réveillon
Choix de 4 formats différents

Crème Nivea, format de 4 onces
Aide à humidifier et adoucir la peau.

99¢

«Right Guard» de Gillette
Le désodorisant qui vous tient sec toute la journée.

1.13

Savon moussant
Il se façonne, rebondit et nettoie.

1.13

Lames Gillette
Vous procurent un rasage doux, net. Paquet de 10.

Prix en vigueur jusqu'au mardi 31 décembre 1974. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

AGENTS-VENDEURS DE TICKETS MÉTRO-AUTOBUS DE LA CTCUM

NORD-OUEST A & E. MAGASIN DE VARIÉTÉS ET D'ALIMENTATION 6896, Victoria Montréal	KIOSQUE LOTO QUÉBEC Centre d'Achats Centre d'Achats K mart 5940, boul. des Grandes-Prairies St-Léonard	PHARMACIE R. MAHER 4945, boul. Rosemont Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'HÔPITAL HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL 3830, St-Urbain Montréal	LEGOFFIC, MILLE MARIA 635, boul. Dorchester Montréal
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'EXTÉRIEUR HYDRO-QUÉBEC 201, ave. Jarry Montréal	SUD-EST AS DE CARREAU 250, est. Beaudry Montréal	PHARMACIE MARCEL QUÉBEC 4220, Papineau Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'HÔPITAL STE-JUSTINE 3175, Côte Ste-Catherine Montréal	LEO'S BARBER SHOP 464, ave. Jean-Talton Montréal
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS MARCONI 2442, avenue Trenton Montréal	BOUTIQUE ELISA 5705, DeLormier Montréal	RESTAURANT ANGERS 6310, Angers Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DU PORT DE MONTRÉAL Édifice du Port de Montréal Ave 2, Côté du Havre Montréal	MARCHE LALONDE ENRG. 2376, Alford Ville-Émard
COLUMBUS TRAVEL AGENCY CANADA LTD. 1477, Macdonald Street St-Laurent	BIANDERIE AUTOMATIQUE CÔTE 785, Gouffé St-Laurent	RESTAURANT DEPANNEUR PALMA 3842, Berri Montréal	CLAY'S PHARMACY 4795 Van Horne Montréal	MARCHE VARIÉTÉ 3365, avenue Verdun Verdun
DE SALABERRY DISCOUNT LIMITED 5930, de Salaberry Montréal	BEAUBIEN MINI PRIX 1343, est. Beaudry Montréal	RESTAURANT EPICERIE MERI ALONDI 4384, est. Belanger Montréal	COLUMBUS TRAVEL AGENCY CANADA LTD. Suite 42, Sun Life Bldg Dominion Square Montréal	NOUVEAUTES ST-PAUL 5025, Wellington Verdun
PAPINEAU SPORTS / EXPERTS 80, ave. Fleury Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE ATLAS ASBESTOS 5853, Hochelaga Montréal	RESTAURANT GENDIS 3000, Saccard Montréal	COMMERCER HOUSE CIGAR STORE 28, 1030, Côte du Beaver Hall Montréal	NUWAY TOBACCO SHOP 5101, chemin de la Reine-Marie Montréal
RESTAURANT DENISE 1475, Du Collège Saint-Laurent	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS CANADIENNE GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE USINE DE MONTRÉAL 5781, est. Notre-Dame Montréal	RESTAURANT SOPHIE ENRG. 6200, DeLormier Montréal	CONFISERIE RIENDEAU 6355, boul. Monk Ville-Émard	OSDILY'S JAS. A. LEE 1007, ave. Ste-Catherine Montréal
RESTAURANT PLACE CHERRIER INC. 8840, boul. Saint-Laurent Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME 1560, St. Shabooska Montréal	SERVICE GÉNÉRAL DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT Ministère de l'Éducation Physique 600, Edouard, 4e étage Montréal	COOP-REC 5255, avenue Desjardins suite 1007 Montréal	OXFORD SNACK BAR REG'D 5630, ave. Ste-Catherine Montréal
SUNNY DISCOUNT STORE INC. 595, boul. DeCarie Saint-Laurent	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	SUPERIOR TRAVEL AGENCY INC. 2012, est. Ontario Montréal	COOPÉRATIVE BRÈBÈRE DE LA CECM 5675, Desjardins, Local 1177 Montréal	PANDRAMA NEWSPAPERS PAVILION 4730, A. avenue Van Horne Montréal
KANE'S SUPER DRUGMART 2445, chemin Lucerne V.M.H.	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME 1560, St. Shabooska Montréal	TABAGIE DES 2 FRÈRES 2111, est. Jean-Talton Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	PHIL'S VARIETY STORE 7423, Marley Jardin-Des-Fleurs
NORD-EST AU PETIT MARCHE 8152, boul. St-Michel St-Michel	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	TABAGIE BERTHOLD 324, est. Jean-Talton Montréal	COMMERCE HOUSE CIGAR STORE 28, 1030, Côte du Beaver Hall Montréal	PRESTIGE DISCOUNT CENTRE 1509, Dollard Ville-LaSalle
AUX BOUQUINS ENRG. 2325, est. Fleury Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	TABAGIE M. FORTIN ENRG. 6618, Marsaille Montréal	CONFISERIE RIENDEAU 6355, boul. Monk Ville-Émard	RESTAURANT A. MOQUIN 5727, Laurier Côte St-Paul, Montréal
BISCUITERIE RAYMOND 8917, boul. Pie IX Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	THIBAUT TABACONISTE 3786, est. Masson Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	RESTAURANT CARMEN 2112, Jolicoeur Ville-Émard
CHARLY'S TOBACCO SHOP 8446, boul. St-Michel St-Michel	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	UNITED CIGAR STORES 2701, est. Mont-Royal 119, est. Craig 176, est. Notre-Dame Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	RESTAURANT GERVAIS ENRG. 2144, est. Laurier Montréal
CHEZ ANDRÉ PHOTO ENRG. 3251, est. Fleury Montréal-Nord	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	RESTAURANT DEPANNEUR MADO 4301, Balmatville Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	RESTAURANT MARGUERITE AUGER 827, Desjardins Montréal
COMMODITÉ FLEURY 2195, est. Fleury Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	DIGIACOMO TABACONISTE L. 276, boul. St-Jacques Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	RESTAURANT SAVARD 5501, Balmatville Montréal
VARIÉTÉS CHEZ LYNE 4313, Charlevoix Montréal-Nord	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	EATON'S 677, boul. Ste-Catherine Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	REX SMOKE SHOP 5045, Wellington Verdun
DEPANNEUR MAILLOUX ENRG 3040, Audo Ville d'Anjou	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	EVAN'S STATIONERY 3112, St-Urbain Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	ROYAL CIGAR STORE INC. 351, ave. Bernard Montréal
DEPANNEUR ST-LOUIS 2408, est. boul. Henri-Bourassa Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	HAMPSTEAD STATIONERY 5453, Queen Mary Road Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	SACCARD SPORTS 1836, avenue Church Montréal
LA CHAUMIÈRE ENRG 8638, Place Champlain Ville d'Anjou	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	IMPERIAL LIGHT LUNCH 101, ave. Mont-Royal Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	SHEINER, MR. S. 608, Cathcart Montréal
PHARMACIE VAUQUELIN 2500, L. O. David Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	INDEPENDENT CIGAR STORE 506, McGill Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	SIMPSON'S THE ROBERT 977, ave. Ste-Catherine Montréal
RESTAURANT SYLVANILLA 4773, Charlevoix Montréal-Nord	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES 105, rue St-Jacques Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	STAR TOBACCO INC. 763, ave. Craig Montréal
RESTAURANT VARIÉTÉS ANDRÉ & ROBERT 1606, est. Fleury Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES 105, rue St-Jacques Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	STEVES SODA BAR 6304, Somerset Montréal
RESTAURANT VARIÉTÉS DEPANNEUR 8965, André-Ampère Rivière des Prairies	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	IRVING'S TOBACCO SHOP REG'D. 5733, avenue de Paris Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	TABAGIE BERNARD ENRG. 12, ave. St-Jacques Montréal
TABAGIE J. LIMOGES ENRG 719, St-Hubert Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	J.B. CIGAR STORE REG'D. 630, boul. Dorchester, C.I.L. House Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	TABAGIE ÉCHEC & MAT 4819, Wellington Verdun
VARIÉTÉS BLANCHARD 351, est. de Castelnau Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	J. & L. VARIÉTÉ SHOPPE 5100, boul. DeCarie Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	TABAGIE RIVOLI 6910, Saint-Denis Montréal
RESTAURANT FOUCHER 8499, Foucher Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	KASAM'S REGD. 8530, Laurier Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	TABAGIE ROBERT ENRG. 6087, boul. Monk Ville-Émard
VARIÉTÉS BOULEVARD BOURASSA 2505, est. boul. Henri-Bourassa Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	KIOSQUE A JOURNAUX 2710, boul. Ste-Catherine Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	TABAGIE VERDUN ENRG. 605, de l'Anjou Verdun
VARIÉTÉS DE LA GARE 5100, de la Gare Montréal-Nord	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	LALUMIÈRE, J.M. 507, Place d'Armes Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	UNITED CIGAR STORES 1 Place Ville Marie 1155, Metcalfe 1600, ave. Ste-Catherine Montréal
VARIÉTÉS GILBERT 7765, St-Hubert Montréal	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	LAVO MATEC 5981, Bannantyne Verdun	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	VARIÉTÉS OUTREMONT 1291, Van Horne Montréal
	CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC 905, DeLormier Montréal	LEE-MAR GIFT AND BOOK CENTRE 5285, boul. DeCarie, suite 4 Montréal	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE POLYTECHNIQUE École Polytechnique Campus de l'Université de Montréal C.P. 6079, succ. "A" Montréal	VARIÉTÉS POISSANT ENRG. 5935, est. Belanger Montréal

Adoptez

HORIZON

Le magasin minimarge pensé pour vous

TROIS MAGASINS HORIZON A VOTRE SERVICE DANS LA REGION DE MONTREAL

- Rosemère : 339, boulevard Curé-Labelle
- Saint-Laurent : 2215-2225, boulevard Laurentien
- Greenfield Park : 801, boulevard Taschereau

Eaton est ouvert ce soir jusqu'à 21 h 00
Ouvert samedi de 9 h 00 à 17 h 00;
lundi et mardi de 9 h 30 à 18 h 00.
Ferme mercredi; ouvert jeudi de 13 h à 21 h.

UTILISEZ VOTRE CARTE-COMPTABLE EATON

Un effet nocif de la marijuana, chez les hommes

BOSTON (AFP) — La marijuana favoriserait le développement des seins chez les hommes fumant cette drogue. Deux chercheurs de la Harvard Medical School, les doc-

teurs John Harmon et, Me-melaos Aliapoulos, viennent d'annoncer qu'ils étudient actuellement les cas de seize hommes fumeurs de marijuana et qui tous souffrent

d'anomalies de la poitrine. Les sujets étudiés sont âgés de 18 à 30 ans et fumaient cette herbe au moins trois fois par semaine. Les deux chercheurs ont

précisé qu'ils avaient obtenu les mêmes résultats sur des rats de sexe mâle auxquels ils avaient injecté des extraits de marijuana. L'un des meilleurs moyens

pour faire disparaître les protubérances anormales chez l'homme est l'intervention chirurgicale, indiquent les médecins. Mais le patient doit cesser alors de s'adonner à la marijuana. L'une des victimes, opérées une première fois à New York, a dû subir une seconde intervention, à Boston.

ON A LA SAVEUR POPULAIRE

Frais comme la rosée, doux comme le matin, c'est le cidre mousseux que l'on boit et apprécie toujours, c'est la Rosée Laurentienne, celui auquel les experts du 5e concours de qualité des produits alimentaires ont décerné la médaille d'or dans la catégorie des mousseux semi-doux. Le cidre Rosée Laurentienne de Citobec.



**c'est le
mousseux
le plus vendu
au Québec**

**MEDAILLE D'OR
DE LA QUALITE
EN 1974**

Ministère de l'Industrie
et du Commerce, catégorie
mousseux semi-doux.

Médicament antitabac

MOSCOU (AP) — Un médicament permettant d'arrêter de fumer, l'anabasine, a été mis au point par un groupe de chercheurs de l'Académie des sciences d'Ouzbékistan, a annoncé l'agence Tass. Grâce à ce produit, qui crée l'illusion de la nicotine, 260 personnes, sur les 300 qui ont été traitées, ont cessé de fumer après un traitement de 20 jours.

L'anabasine est fabriquée à partir d'une plante de l'Asie centrale.

Un effet nocif—

vos horoscope

LES ENFANTS NES CE JOUR auront de l'imagination à revendre, et ils auront une grande facilité d'adaptation aux situations, beaucoup de sens artistique, et posséderont d'importantes facultés de création. Ils auront un esprit vif, alerte, ils seront sociables et charmeurs.

♈ BELIER DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Vous serez très sociable et vos amis pourront vous demander n'importe quoi. Dans la soirée, vous serez plus hésitant. Montrez-vous discret sur vos plans et idées car on pourrait vous copier.

♉ TAUREAU DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Les astres vous mettront en garde contre un excès d'émotivité. Développez le côté impersonnel de certaines relations. Surveillez votre tenue vestimentaire; vous ne savez pas à quel point cela peut être important.

♊ GEMEAUX DU 21 MAI AU 21 JUIN

Soyez prudent et diplomate pour régler certains litiges familiaux. Ce soir, vous met-



Photo PA

A l'an prochain... peut-être

Elle ne l'a pas tout à fait bien reconnu. Au magasin où elle a eu quelques minutes d'hésitation. Et puis, oui bien sûr c'était le Père Noël! Mais l'année prochaine y croira-t-elle encore?

trez en valeur vos talents d'hôte. Prenez une décision rapide mais néanmoins réfléchie.

♋ CANCER DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Organisez votre journée en fonction de vos différentes activités, et établissez un ordre de priorité. Sur le plan affectif, vous aurez une certaine inquiétude sans raison.

♌ LION DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Vous obtiendrez probablement ce que vous désirez depuis un certain temps déjà. Les spéculations seront favorisées. Quelques bonnes nouvelles pour vos affaires personnelles.

♍ VIERGE DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Ne vous engagez pas dans des spéculations hasardeuses. Vous aurez l'esprit alerte et dynamique, et vous pourrez sans peine faire valoir vos idées de création, car vous ne craignez pas la concurrence.

♎ BALANCE DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Les astres vous inciteront à être pondère, à faire preuve de réflexion, ce qui vous sera d'une grande aide, surtout si, au cours d'un bref déplacement, vous êtes amené à "vendre" vos idées créatrices.

♏ SCORPION DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Vous aurez peut-être une déception sentimentale, pour avoir trop idéalisé votre partenaire. Vous vous montrerez très critique à l'égard de vous-même dans votre travail.

♐ SAGITTAIRE DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Vous ne serez pas du tout coopératif avec vos collègues de bureau, et vous leur garderez rancune de la moindre petite chose. Heureusement, vous ne cherchez pas à vous occuper de détails sans importance.

♑ CAPRICORNE DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Vous serez vraiment passionné par certaines de vos découvertes, et vous y apporterez tout votre enthousiasme. Vous parviendrez à mettre une certaine dose d'idéalisme dans vos transactions financières.

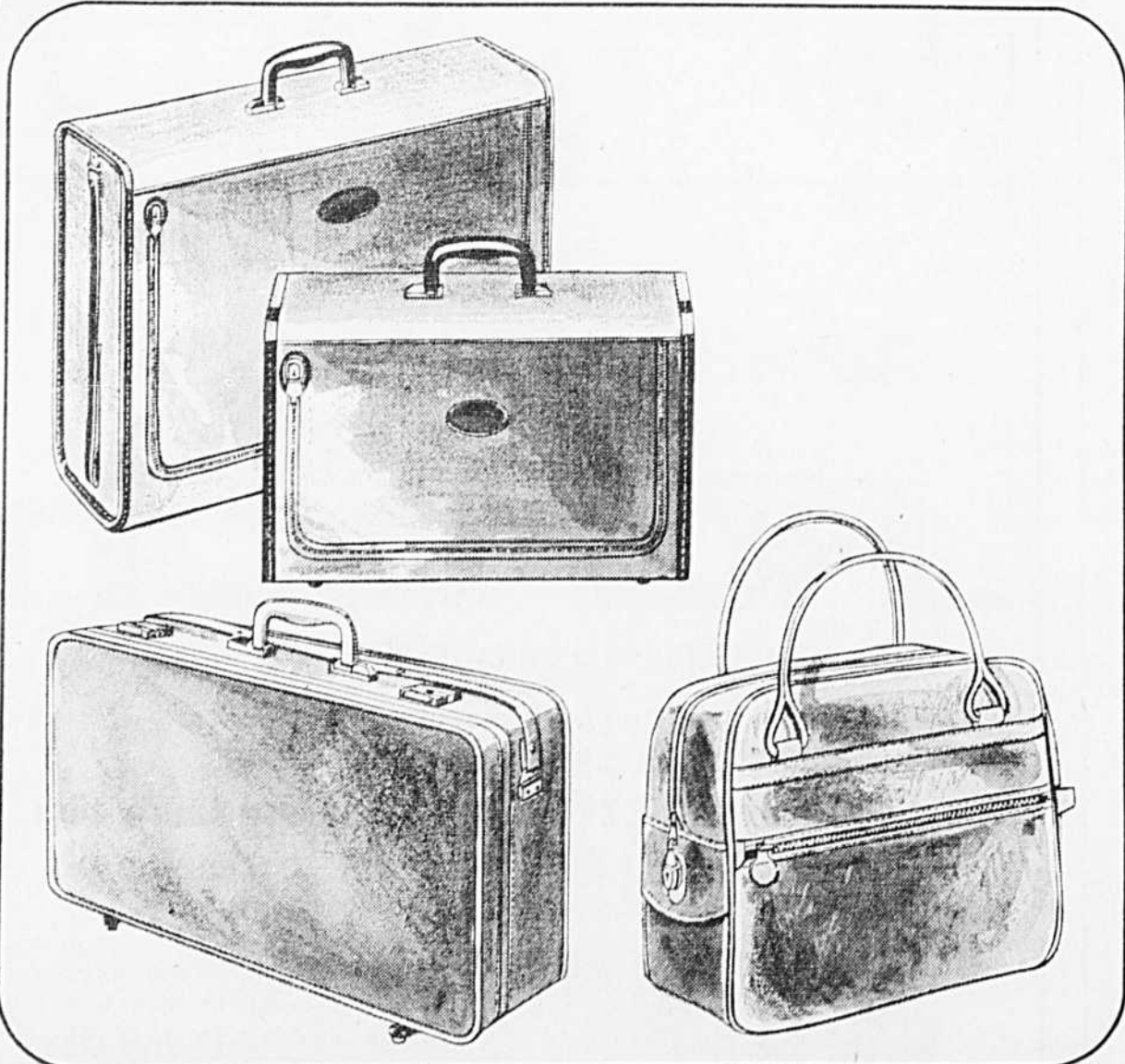
♒ VERSEAU DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Toutes les questions de prêts, d'héritages, de pensions bénéficieront de votre efficacité soutenue par une excellente intuition. Les astres ne feront qu'augmenter votre besoin de faire concider idéal et travail.

♓ POISSONS DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Vous serez orgueilleux et votre besoin de briller à tout prix pourrait vous nuire et agacer sérieusement une personne qui fait partie de vos relations et avec laquelle vous entretenez des liens assez profonds.

fournier SPÉCIAL VALISES SKYWAY



VALISES SUR ROULETTES

POUR DAMES

BLEU — ORANGE MELON

	Ord.	Special
315) Fourre-tout	\$35.00	\$28.00
921) «Weekend»	\$45.00	\$36.00
W924-24") «Pullman»	\$65.00	\$52.00
W926-26") «Pullman»	\$75.00	\$60.00
W930-30") «Overseas»	\$95.00	\$76.00

POUR MONSIEUR

OLIVE NOIR

	Ord.	Special
921) CO «Carry On»	\$55.00	\$44.00
W902) 2 complets	\$75.00	\$60.00
W903) 3 complets	\$85.00	\$68.00
W905) 5 complets	\$100.00	\$80.00

VALISES POUR DAMES AVEC FERMETURE-ECLAIR ET CÔTES SOUPLES - OR, GRIS, ROUGE, BEIGE

	Ord.	Prix special
1516) Fourre-tout	\$35.00	\$28.00
1521-21") Weekend	\$45.00	\$36.00
1524-24") Pullman	\$50.00	\$40.00
1526-26") Pullman	\$60.00	\$48.00
1530-30") Overseas	\$70.00	\$56.00

DISPONIBLES SUR ROULETTES DANS LA COULEUR OR FORMAT 26" et 30"

fournier

Notre-Dame
Les Galeries d'Anjou
Place Bonaventure

842-5698
353-6780
866-9246

Westmount Square
Plaza Tracy — Tracy

935-9701
743-7822

MOT-MYSTÈRE

VOYAGE AU QUÉBEC — Un mot de 8 lettres

1	O	Y	L	B	M	A	H	C	B	D	S	O	B	A	P
2	S	I	R	A	W	D	O	N	R	I	R	U	O	T	M
3	O	O	E	C	U	A	E	B	E	A	C	O	R	A	A
4	M	O	Y	S	N	D	R	C	R	I	P	O	N	D	T
5	A	L	M	A	G	O	R	E	L	L	A	I	I	L	N
6	S	I	T	O	M	E	S	I	M	S	C	V	E	A	E
7	R	N	E	E	P	E	R	N	G	L	R	R	R	V	R
8	U	I	R	E	L	O	V	B	H	A	Y	M	A	A	A
9	E	E	I	K	I	P	A	W	A	O	U	A	G	L	P
10	L	R	O	T	E	K	E	L	I	F	J	D	E	E	L
11	A	E	N	R	S	N	O	S	S	A	M	R	C	L	A
12	H	E	R	A	A	E	I	B	U	R	O	H	U	E	V
13	C	O	M	T	R	O	P	A	U	S	E	H	C	V	R
14	T	A	A	N	G	E	R	S	V	R	E	E	A	I	O
15	Y	M	E	N	I	H	C	A	L	E	Y	J	L	S	D

- | | | | | |
|--------|----------|---------|--------|---------|
| ALLER | CHALEURS | LAC | NORD | RAWOON |
| ALMA | CHAMBLY | LACHINE | OGDEN | RIGAUD |
| AMOS | DORVAL | LAVAL | OIES | RIPON |
| ANGERS | EVAIN | LERY | OTIS | SOREL |
| ARVIDA | FABRE | LEVIS | PABOS | TOUR |
| AYLMER | GARE | LINIÈRE | PARC | VOLER |
| BEAUCE | HULL | MANIC | PARENT | YAMASKA |
| BIC | ILE | MASSON | PECHE | |
| BROME | JESUS | MATANE | PERCE | |
| BURY | JOHNSON | MAYO | PERROT | |
| CENT | KIPAWA | NOIRE | PORT | |

Solution du dernier problème: TRAPPE

Explication du jeu

Éliminez un à un les mots de la liste que vous repérez dans la grille. Ces mots peuvent se lire horizontalement, verticalement, diagonalement, de droite à gauche, de gauche à droite, de bas en haut et de haut en bas.

Les lettres qui vous restent composent le mot mystère.

AU FIL DES LOISIRS

AVEC DOLLARD MORIN

CE SOIR: — à 8 h, spectacle de chansonnier au "Café du Centre" des Loisirs St-Eusèbe, 2151-A, rue Fullum (672-3306).

— A 8h30, soirée amicale à la Société culturelle Québécoise, 6827, rue St-Hubert (272-5033).

DEMAIN: — A 8h, grande soirée du Jour de l'An à l'Age d'Or "Préfontaine", en la salle N.-D.-de-L'Assomption, 5233, rue Hochelaga, avec le trio Jaco et spectacle (522-6417 ou 526-0729).

— Relâche dans la danse sociale aux Loisirs Ste-Madeleine d'Outremont, ainsi qu'à l'Age d'Or de Longueuil.

— A 8h, danse pour Néo-Canadiens et Québécois, à "l'Accord", 3827, rue St-Hubert, près Roy (524-6101).

— A 8h, danse sociale au club Hélios, 1238 est, rue Bélanger, pour les personnes "seules", avec l'orchestre de Juliette Painchaud (demain soir également).

A visiter: — La grande "Féerie d'hiver", au parc Angrignon, angle des boul. de la Verendrye et des Trinitaires, à Ville-Emard; — exposition des fleurs de Noël au Jardin Botanique de Montréal, angle Pie-IX et Sherbrooke; — exposition de trois artistes au Centre d'art du Mont-Royal, près du rond-point Camillien-Houde, sur la montagne.

A l'Age d'Or "St-Edouard"

Même si les activités sont restreintes durant les Fêtes, à l'Age d'Or "St-Edouard", il y a soirée de danse, le samedi et le dimanche, au salon Morin sis au Centre paroissial St-Edouard, 6515, rue St-Denis, près Beauharnois.

Les portes y sont ouvertes dès 7h. A noter que le samedi soir est réservé à la danse sociale, avec le "Disco-Ballroom" de Réal Hétu. Le dimanche soir, en plus du "Disco", il y a également un trio. Les adultes et les personnes âgées sont cordialement invités à ces soirées.

A venir...

Les Loisirs St-Bruno de Laval invitent tous les Lavallois, et spécialement les résidents de la paroisse St-Bruno, à leur grande danse annuelle. Elle aura lieu le 8 février 1975, à 8 h du soir, au sous-sol de l'église Ste-Béatrice, boul. Perron, à Autouil. Renseignements et réservations: M. Figliuzzi (667-9333), M. Dionne (667-7061), M. Brazeau (663-2440).

X X X

Tous les enfants âgés de 1 à 6 ans, pourront apprendre à se mouvoir en toute sécurité dans l'eau, en participant aux cours d'acclimatation à l'eau ("mère-enfant") qui seront offerts par les Loisirs Bon-Pasteur. Ces cours auront lieu au Centre des Loisirs, 395, boul. des Prairies, à Laval-des-Rapides, les 8 et 9 janvier 1975, de 1 h à 5 h de l'après-midi, ainsi que le 10 janvier, de 1 h à 5 h et de 7 h à 8 h. Renseignements: Noël Gauthier (689-9723 ou 663-7550).

Atelier Gedoy

Une seconde session se prépare activement à l'atelier de l'Artisanat Gedoy, 1605 est, boul. Gouin. En voici le programme:

Peinture à l'huile: (débutants) le mardi 7 janvier, de 7 h 30 à 10 h 30; le 8, mêmes heures; le jeudi 9 janvier, de 1 h 30 à 4 h 30 et de 7 h 30 à 10 h 30 (avec une série de 10 cours).

Emaux sur cuivre: les 8 et 9 janvier, de 1 h 30 à 4 h 30 et de 7 h 30 à 10 h 30 (série de 10 cours).

Poterie-céramique: (session no 1), le 7 janvier et (session 2), le 8 janvier, de 1 h 30 à 4 h 30 et de 7 h 30 à 10 h 30 (série de 10 cours); le 9 janvier, cours de tour, mêmes heures (série de 5 cours).

Les enfants bénéficieront des cours de céramique et d'émaux, le samedi, de 10 h du matin à midi, à compter du 11 janvier. Ils auront leur atelier libre, le dimanche, dès le 12 janvier, de 1 h à 4 h, tandis que les adultes pourront en profiter le lundi, dès le 13 janvier. Pour renseignements: Thérèse Doyon (381-8126).

Loisirs à Outremont

Contrairement à ce qui avait été annoncé, il y aura des cours de ski pour les enfants, au parc Pratt, le samedi, dans la matinée et l'après-midi, à compter du 11 janvier 1975, à Outremont. Les intéressés doivent s'inscrire au plus tôt, à l'aréna municipal.

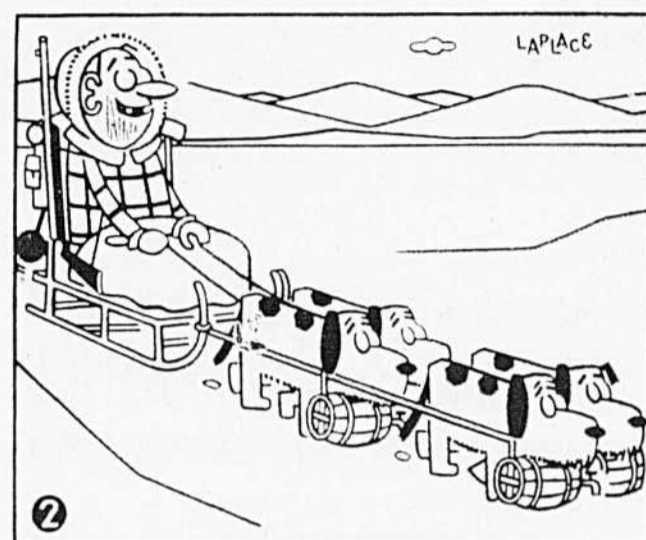
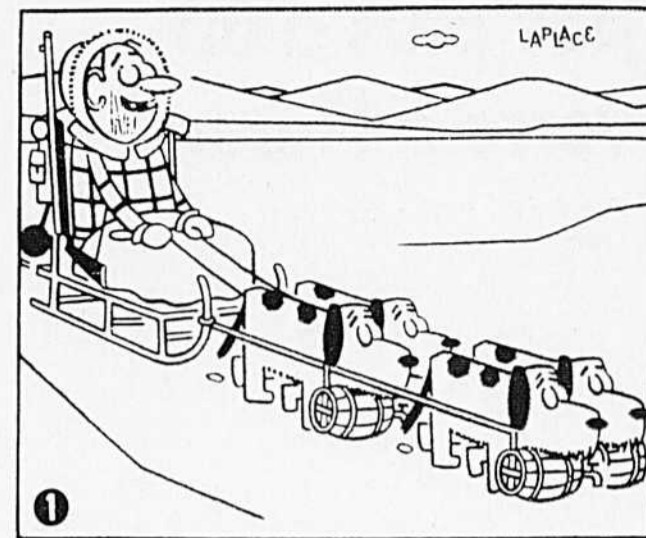
C'est ce que nous signale M. Jacques-C. Grégoire, directeur du Service des loisirs de la Ville d'Outremont. Il nous précise également que

la 2e session des activités de loisirs sportives et socio-culturelles doit débuter dès le 6 janvier prochain.

Jeunes et adultes peuvent dès maintenant s'inscrire aux différentes disciplines: ateliers d'art, conditionnement physique, natation, golf, ballet, judo, jazz, danse sociale, badminton, etc. Les inscriptions se prennent au Centre récréatif municipal, sis au 225, av. Bloomfield. Pour tout renseignements: 274-9451.

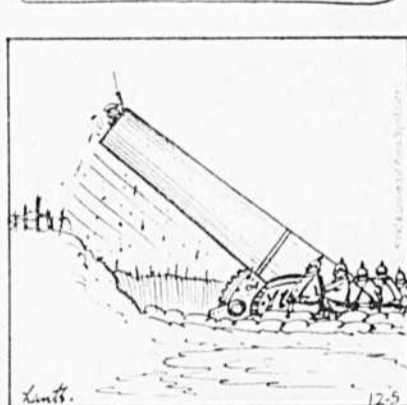
êtes-vous observateur?

Ces deux dessins de LAPLACE sont en apparence identiques. En réalité, il y a entre eux huit petites différences.



VOIR SOLUTION A LA FIN DES ANNONCES CLASSEES

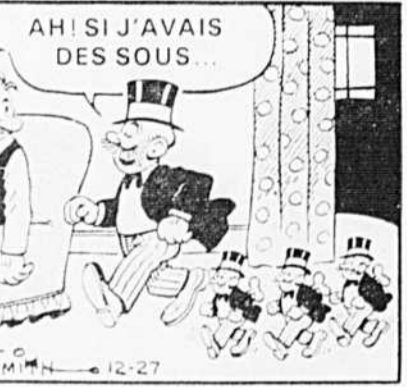
LES MICROBES



JULIETTE DE MON COEUR



MUTT ET JEFF



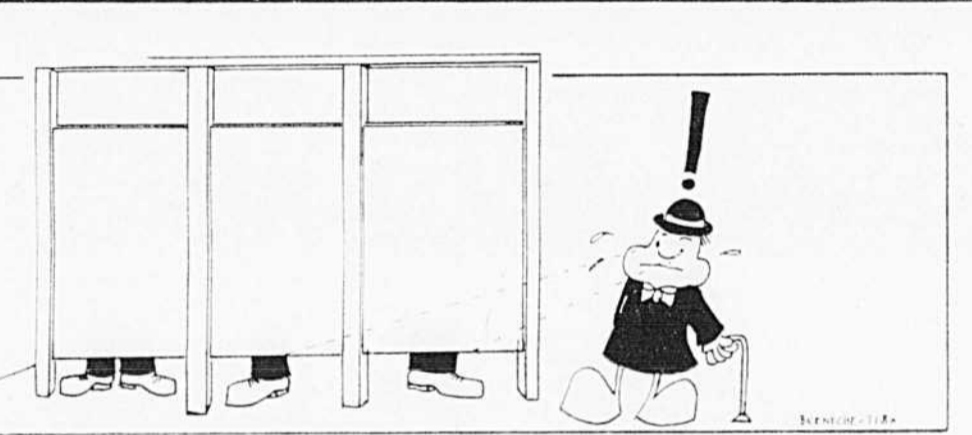
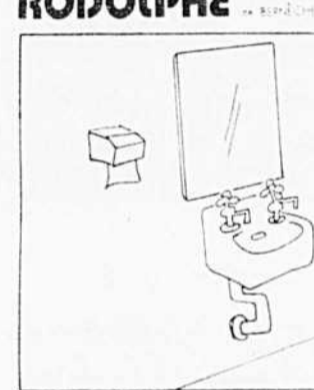
FERDINAND



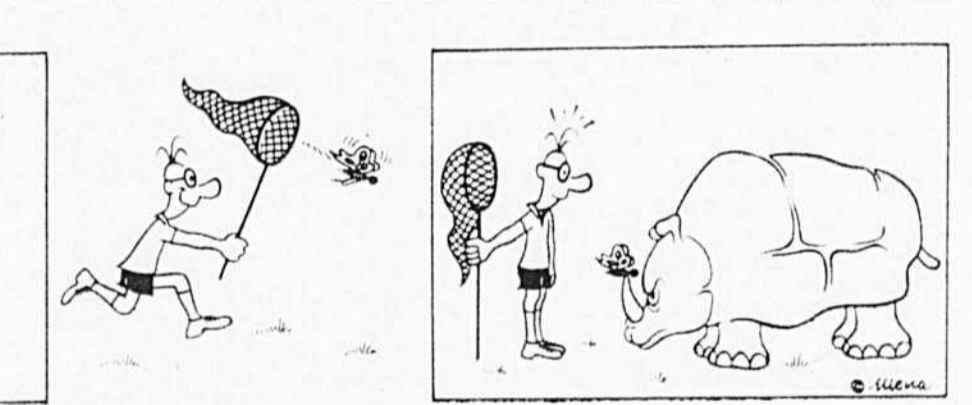
PEANUTS



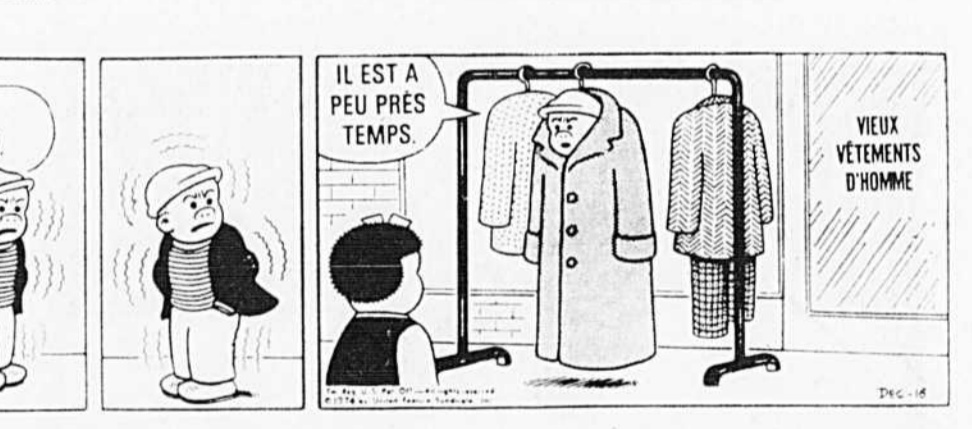
RODOLPHE



CANDIDE PAR MENA



PHILOMÈNE



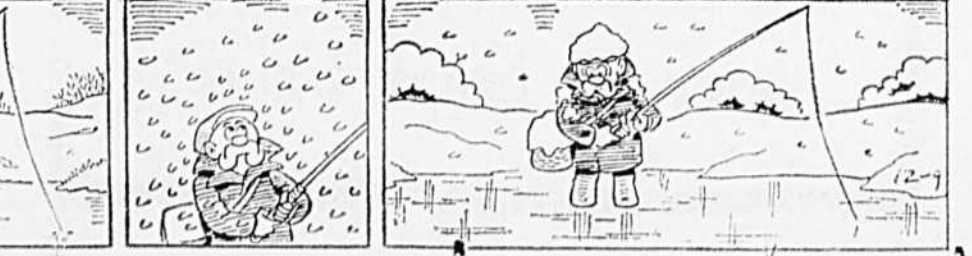
BOZO



LES NAUFRAGES



MON ONCLE



La révolte à la prison de Lorton

Les mutins libèrent les sept derniers otages

d'après UPI, PA et AFP

LORTON—La mutinerie qui avait éclaté mercredi soir à la prison de Lorton, en Virginie, après l'échec d'une tentative d'évasion collective, a pris fin vers 14h30, hier, les mutins armés de couteaux ayant mis fin à 20 heures de suspense en libérant sains et saufs les sept derniers gardiens qu'ils détenaient comme otages.

La révolte a pris fin à l'issue de négociations fructueuses menées par les mutins avec les représentants de l'institution pénitentiaire, en présence des journalistes.

Les autorités se sont notamment engagées à n'exercer aucune mesure de représailles à l'égard des mutins, à faciliter les visites des parents des détenus, à réduire les prix des repas à la cantine, à organiser des services

religieux plus fréquents et à améliorer les services médicaux.

Les mutins ont également reçu l'assurance qu'ils ne seraient pas transférés dans d'autres prisons, ce qu'ils semblaient redouter particulièrement.

D'après les dires de plusieurs détenus, la révolte a découlé d'un plan d'évasion massive qui a raté et qui devait être lancé au moment de la présentation, mercredi soir, du film "The Hong Kong Connection" dans la prison.

Après avoir saisi les gardiens sur place, un des détenus vêtu d'un uniforme de gardien devait s'emparer d'un mirador et ouvrir les grilles à une centaine de ses compagnons.

Mais seulement quatre des détenus ont réussi à s'enfuir. Trois d'entre eux sont toujours en fuite, mais le cadavre du quatrième, abattu d'une balle, a été retrouvé dans une voiture dont les hommes s'étaient emparés pour s'enfuir.

Quant aux autres détenus, refoulés à coups de grenades lacrymogènes, ils s'étaient retranchés dans le réfectoire avec 10 otages.

Des négociations se sont alors engagées entre les deux parties, et à mesure qu'elles progressaient, pour démontrer leur bonne foi, les prisonniers en révolte libéraient un à un trois des otages.

Les sept derniers étaient libérés à la fin de la révolte.



Les sept derniers otages, libérés par les mutins, quittent la prison par l'entrée principale, après vingt heures de pourparlers entre leurs ravisseurs et les autorités pénitentiaires.



Lt. Olaf LARSEN
L'un des otages



Thomas REID, Jr.
Le porte-parole des mutins

Plus d'une centaine de meurtres ont été commis, en 1974, au Québec

par Jean-Paul CHARBONNEAU

L'année qui prendra fin dans quelques jours a été marquée de 65 meurtres à l'intérieur du territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Parmi ces assassinats, la police relève plusieurs règlements de comptes, dont au moins quatre sont attribuables à la guerre au sein du "gang" de l'ouest.

Par ailleurs, au Québec, il y a eu une cinquantaine d'autres assassinats. Les plus horribles ont été commis, à la mi-décembre, dans la région de Saint-Eustache où cinq membres d'une même famille ont été lâchement assassinés. Le mobile de cette tuerie serait le vol.

À Montréal, au moins trois règlements de comptes seraient attribuables à des évadés de l'Institut à sécurité maximum du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

En effet, d'après la section

des enquêtes criminelles de la police de la CUM, Richard Blass serait responsable des assassinats de Raymond Laurin et de Roger Lévesque survenus, le 30 octobre, dans un cabaret de la rue Beau-bien. Pour sa part, Edgard Roussel était tenu criminellement responsable de la mort de Robert Houle, abattu au cabaret Old Chum, dans l'ouest de la ville.

Un policier et un médecin

Par contre, un policier et un médecin devaient être assassinés à la suite d'un vol à main armée, au restaurant Ritz Monaco, boulevard Saint-Laurent.

Quelques semaines plus tard, Arthur Gagnier, soupçonné du meurtre de l'agent Aimé Pelletier et du Dr Gaston Perreault, se suicida au lieu de se livrer à la police.

Gagnier était un évadé du pénitencier de Cowansville, où il purgeait une peine de prison à vie pour un autre

meurtre, commis il y a 10 ans.

Rivalité entre motards

Les guerres que se livrent différents groupes de motards à travers la province seraient la cause d'au moins six meurtres et d'un suicide. Ces assassinats sont survenus à Québec et à Sherbrooke.

D'autre part, les règlements de comptes attribuables au "gang" de l'ouest ont coûté la vie à Serge Champagne, à Raymond "Chapeau" Gagné, à Réal Lépine, et à Jacques McSeween, ce dernier a été tué à Longueuil. De plus, un ancien boxeur, Gerald Ratte, qui aurait été mêlé à ces meurtres, s'est suicidé.

Plusieurs tentatives de meurtres sont également attribuables à cette lutte.

Plusieurs meurtres ont également eu lieu lors de la commission de vols.

D'autres meurtres ont été

classés parmi les crimes passionnels. Quelques-uns des meurtriers se sont suicidés après avoir donné la mort à leur conjoint.

Il y a également eu un hold-up sanglant au cours duquel un dangereux évadé, Jean-Paul Mercier, a trouvé la mort. Un autre évadé, Armand Frappier, devait alors être capturé par la police.

En 1973, la police de la CUM avait été appelée à enquêter sur 54 meurtres.

Le premier meurtre de l'année 1974 fut commis le 5 janvier, alors qu'une femme, Mme Dédia Larivée était tuée à sa résidence de la rue Fleury. Par la suite, sa fille devait être traduite devant les tribunaux.

Par ailleurs, les membres de la Sûreté de Laval ont eu à enquêter sur sept meurtres, dont deux doubles meurtres soit un homme et une femme trouvés sans vie dans une roulotte ainsi qu'un père et sa fille assassinés par un ancien amoureux.

Mesdames, Messieurs,
REGALEZ VOS HÔTES A UN FESTIN DIGNE D'UN ROI

Recevez vos invités à un festin exclusif dans l'enceinte de nos murs de pierres au Vieux Fort de l'Île Ste-Hélène.

Festoyez allègrement à la manière des festins traditionnels du 17e siècle et divertissez-vous grâce à notre troupe de chanteurs et musiciens.

Amenez vos invités au Festin du Gouverneur pour une expérience unique.

Information : 866-1834

LE FESTIN DU GOUVERNEUR
Le Vieux Fort, Île Ste-Hélène

REPRISE des COURS au COLLÈGE de JONQUIÈRE

Les cours reprendront au Collège de Jonquière le 6 janvier au matin.

Ce sera la poursuite de la première session jusqu'au 17 janvier.

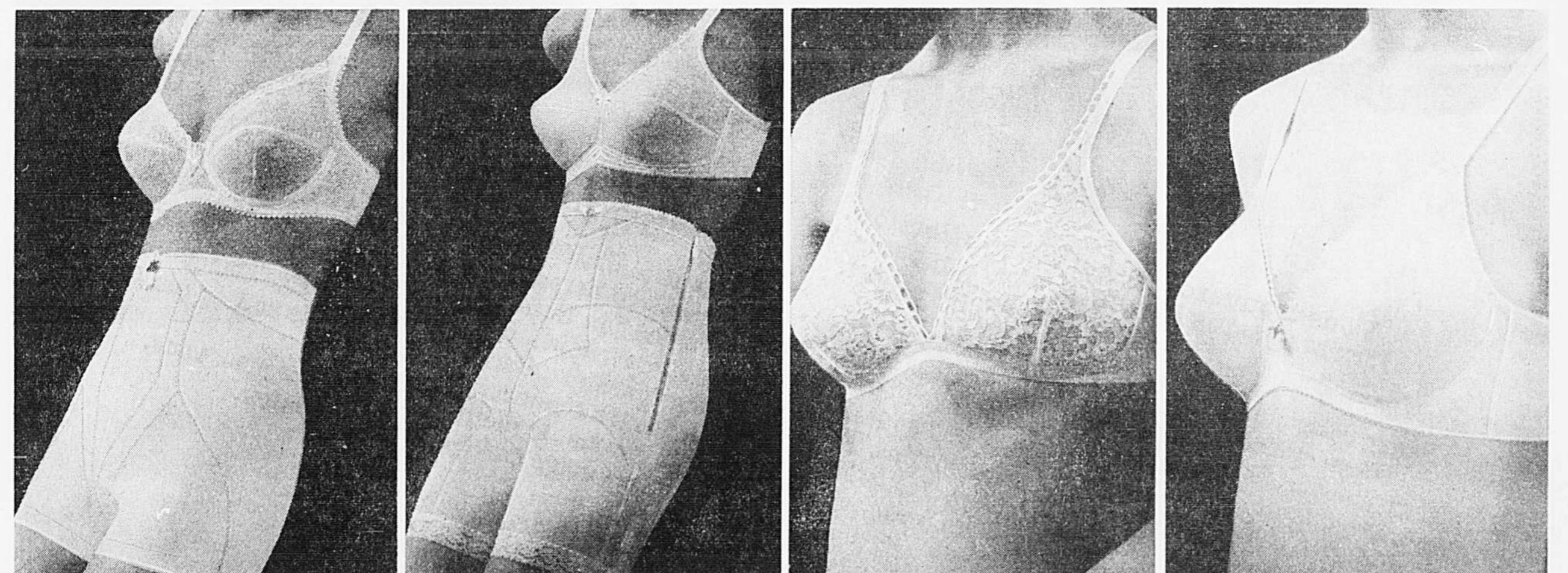
Ce projet a reçu l'approbation officielle du Ministère. Afin que leur session d'automne soit complétée, il faut que tous les étudiants, qui veulent en avoir l'assurance, se présentent obligatoirement le 6 janvier au matin et suivent le programme complémentaire qui leur sera offert.

La deuxième session débutera le 20 janvier pour se terminer le 16 mai telle que prévue.

EATON

Une offre spéciale **quel** de dessous en décembre, **cadeau!**

Voici une bonne occasion de vous procurer des dessous de marques renommées à des prix vraiment surprenants. Le choix est grand, vous y trouverez les modèles qu'il faut sous vos jolies tenues. Commandez maintenant pour profiter de ces aubaines. Destination Eaton.



- 1) Soutien-gorge Wonder Bra**
Ravissant soutien-gorge pour poitrine assez forte. Bonnets de belle dentelle de nylon doublés de marquisette de nylon 15 deniers. Armature sous les bonnets, côtés et dos de spandex "Lycra" extensible, bretelles semi-extensibles. Blanc ou chair. 34-38 B et C, 34-40 D. Style 1344.
Prix courant Eaton B et C: 8,50 **6,49** ch. D: 9,50 **7,49** ch.
 - 2) Gaine courte Grenier**
Gaine confortable en nylon et spandex "Satinex", panneaux devant, derrière et aux côtés, jambes courtes avec bande de caoutchouc pour retenir les bas et 6 jarretelles réglables. Blanc ou beige. Tailles: moyenne, grande, très grande. Style 245.
Prix courant Eaton 10,00 **7,49** ch.
 - 3) Soutien-gorge Warner's**
Bonnets en tricot de nylon "Crepeset" avec voile de dentelle, soutien confortable pour les poitrines moyennes à fortes. Côtés et dos de spandex "Lycra". Blanc et chair. Tailles 34-36 B; 34-38 C. Style 1206.
Prix courant Eaton 6,00 **4,49** ch.
 - 4) Gaine Daisyfresh**
Gaine-culotte à jambes longues qui galbe et maintient, tout en étant légère grâce au filet renforcé de spandex "Lycra". Glissière latérale, six jarretelles amovibles, hanches moyennes, longueur 17 pouces. Blanc ou chair. Tailles: moyenne, grande, très grande, très très grande et très très très grande. Style 6914.
Prix courant Eaton 18,50 **10,49** ch.
- Soutien-gorge Élégant**
Joli soutien-gorge à bonnets de dentelle transparente. Modèle décollé parfait pour porter avec vos robes du soir. Bretelles extensibles. Blanc et beige. Tailles 34-38 B, 34-36 C. Style 900.
Prix courant Eaton **2 pour 8,99** **4,99** ch.
- Soutien-gorge Warner's**
Modèle "The Real You" en polyester sans couture avec légère doublure de polyester "fiberfill", côtés en filet et bretelles réglables. Blanc ou beige. A-B, 32-36. Style 1286.
Prix courant Eaton 8,50 **6,99** ch.

Samedi

sur la plupart des articles en solde

Soldes d'après Noël

**Vous trouverez la meilleure sélection
aux magasins Eaton, le plus imposant
complexe de Montréal.**

Faites votre choix parmi une très grande variété de vêtements et d'accessoires pour toute la famille, d'électroménagers de marques reconnues, d'articles de sport de qualité, de téléviseurs, stéréos et disques, de meubles et d'éléments décoratifs contemporains. Tout cela et davantage **en solde!** Pour vous, votre famille, votre foyer.

Repérez par tout le magasin
les affichettes «en solde»
de couleur orangée.

Quantité limitée.

Achats en personne seulement.
Destination Eaton Centre-ville, Anjou, Pointe-Claire,
Mail Cavendish, Carrefour Laval. Également à ou par

Sherbrooke au Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa
au Centre commercial Bayshore.

**Hâtez-vous, le meilleur choix sera pour vous.
Utilisez votre carte-comptable Eaton.**

Eaton est ouvert ce soir jusqu'à 21 h 00

Ouvert samedi de 9 h 00 à 17 h 00; lundi et mardi de 9 h 30 à 18 h 00

EATON